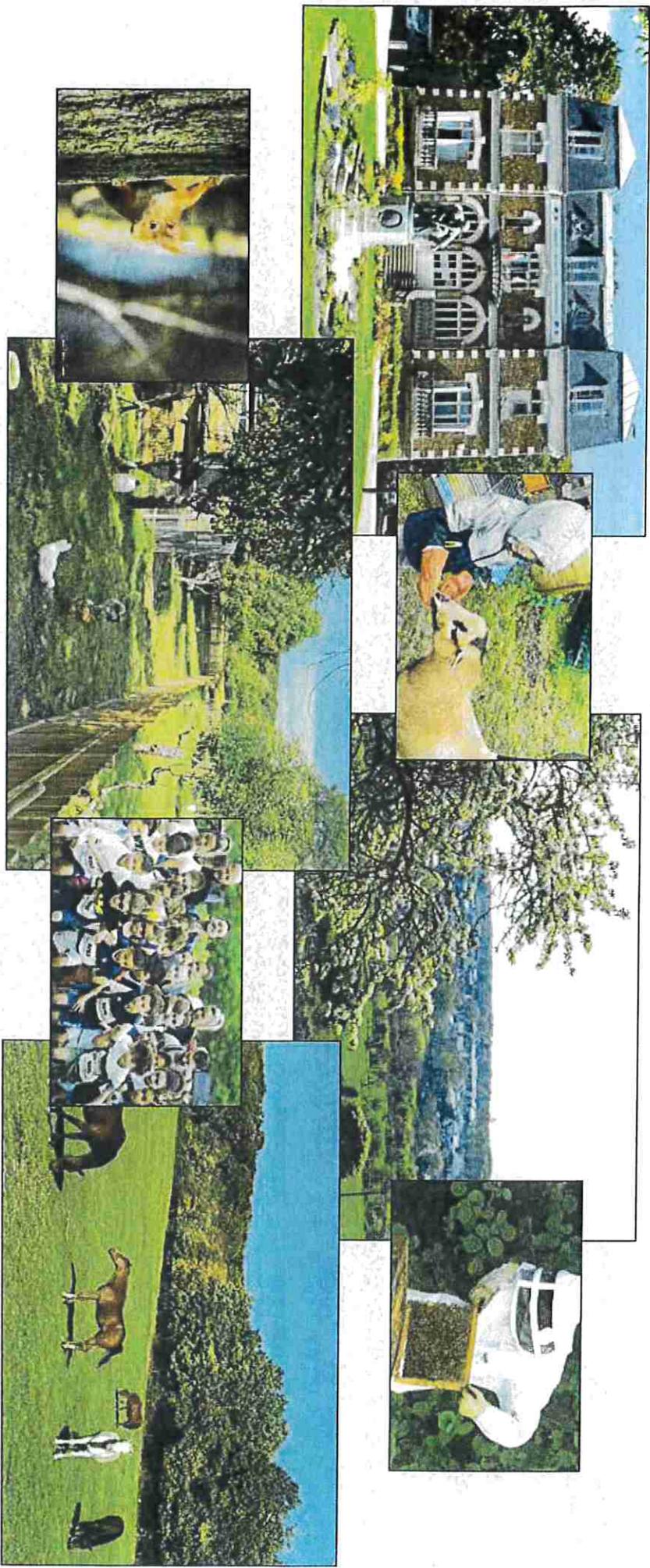


# Rapport de présentation

## CA 2022 / BP 2023



**Dispositions règlementaires et éléments de rappel sur le calendrier budgétaire :**

En application de l'article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L2313-1, L3313-1, L4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif.

La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique sont à l'appréciation des collectivités locales.

*Le Budget Primitif 2023 doit être adopté avant le 15 avril 2023 et le Compte Administratif 2022 doit être adopté avant le 30 juin 2023.*

*Pour la troisième année consécutive, la ville procède au vote, lors de la même séance, du BP et du CA, grâce au travail conjoint des services de la commune et de ceux de la Trésorerie Municipale du Raincy ayant permis d'obtenir le compte de gestion au cours de la seconde quinzaine du mois de février.*

*La présentation de ces deux documents budgétaires, concomitamment, permet à l'assemblée délibérante une mise en perspective des deux exercices budgétaires, et donc une lisibilité totale sur les données présentées, permettant des comparaisons entre le réalisé de l'exercice écoulé, et les ouvertures de crédits en dépenses et recettes, portées au Budget Primitif de l'exercice budgétaire de l'année en cours.*

*Le projet de Budget Primitif 2023 s'inscrit dans le cycle budgétaire et a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2023.*

*Le présent rapport a pour vocation de synthétiser et commenter les données issues des comptes 2022, sur la base desquels le Budget Primitif 2023 est élaboré.*

*Le Compte Administratif 2022 étant voté avant le Budget Primitif 2023, celui-ci intégrera les résultats du Compte Administratif 2022.*

*Il n'y a donc pas lieu de procéder à une reprise anticipée de ses résultats, et il ne sera pas nécessaire, dès lors, d'adopter un Budget Supplémentaire (des Décisions Modificatives pourront néanmoins être adoptées au cours de l'exercice 2023 pour mouvementer les crédits en fonction de la réalisation des différentes natures du budget).*



*Au stade de l'élaboration de la maquette budgétaire du BP 2023 et de la présente note, un certain nombre de données financières ne sont toujours pas connues, notamment en recettes, les inscriptions sont donc réalistes mais prudentes, et feront l'objet de décisions modificatives lorsque les informations précises nous auront été communiquées (DGF, DNP, reversement au titre du FCTVA, droits de mutation, amendes de police...).*

*L'état fiscal 1259 est parvenu à la commune au cours de la 2<sup>nd</sup>e quinzaine du mois de mars. Il notifie les bases locatives prévisionnelles pour 2023 et permet d'affiner la prévision de recettes au titre de la fiscalité, en fonction du taux retenu.*

*La présente note va naturellement exposer l'ensemble du cadre budgétaire ayant présidé à l'élaboration de ce budget.*

*Dans ce cadre, tel qu'indiqué au DOB, il était envisagé de l'élaborer sans recourir à une hausse de la fiscalité.*

*Malheureusement, conformément à ce qui a été évoqué dans la délibération précédente sur le vote des taux, pour notre commune, comme pour beaucoup d'autres cette année, en dépit des efforts déjà réalisés, et poursuivis voire même encore accrus, la décision d'actionner le levier de la fiscalité s'est imposée pour parvenir à faire face à l'explosion des coûts énergétiques et à la hausse des charges de personnel liée à la décision du gouvernement l'année dernière de revaloriser de +3.5% le point d'indice de la fonction publique.*

*A l'avancement de nos travaux et en affinant chacune de nos prévisions, il est ressorti que l'effet ciseaux, c'est-à-dire le croisement des courbes de dépenses et de recettes, que nous étions parvenus à éloigner depuis 2019, n'aurait pu être évité cette année. Le budget communal aurait été, structurellement, en déséquilibre sur sa section de fonctionnement, celle-ci n'étant à l'équilibre que grâce aux excédents reportés. Une telle situation aurait conduit, et ce à très brève échéance au regard du niveau du déficit qui était projeté, à une situation dramatique avec potentiellement, à terme, une reprise en main de nos finances par les services de l'Etat.*

*Tel que cela a été évoqué dans la délibération précédente, peu d'options se présentaient à la municipalité pour éviter cet écueil, si ce n'est la fermeture progressive d'un certain nombre de services, tels que l'école de musique ou la crèche par exemple...*

*Jusqu'au bout, l'équipe municipale aura travaillé à l'élaboration d'un budget sans hausse de la fiscalité, comme elle l'a toujours fait depuis 2014, mais cette fois-ci, l'équation était impossible tant la situation est inédite et intenable pour les finances communales.*

*Cette situation a été présentée à l'occasion de la délibération sur le vote des taux, et sera, en tout état de cause, développée plus largement dans la présente note.*

*Néanmoins, il était important, en propos liminaire, de rappeler ces éléments et ce contexte.*

## CHAPITRE 1 : ELEMENTS CONTEXTUELS 2022 & PERSPECTIVES 2023

### Une gestion communale impactée par la situation inflationniste en 2022, qui perdurera en 2023, et s'accentuera même dans certains secteurs...

---

En 2022, la gestion communale, après avoir subi pendant deux ans en 2020 et 2021 les conséquences de la crise sanitaire, s'est vue lourdement impactée cette fois-ci par la situation inflationniste mondiale et nationale, tel que présenté au stade du DOB.

Nombre de ses postes de dépenses, sur les deux sections, ont connu des hausses des couts jamais vues jusqu'à lors.

**Rappelons ainsi qu'en 2022, le poste des dépenses énergétiques (électricité + gaz), a connu une hausse très importante.**

Nous pouvons d'ores et déjà préciser, ce qui sera développé infra, que la hausse prévue en 2023 sera encore plus vertigineuse.

Tous les postes de dépenses ont été impactés et/ou le seront, on peut ainsi également citer en fonctionnement les dépenses liées à l'alimentation, au carburant, aux frais de transports, aux fournitures de voirie ou d'entretien.

En investissement également, l'envolée du cout des matières premières impacte les matériaux de construction, les isolants, le goudron et autres matériaux de voirie, et renchérit donc le cout de tous nos projets de construction, rénovation ou entretien de nos infrastructures et équipements.

Certaines annonces gouvernementales ou prévisionnistes/économiques laissent à penser que l'inflation pourrait redescendre à des niveaux habituels au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2023, tandis que d'autres indiquent qu'il est impossible de réaliser des prévisions fiables en la matière, tant cette situation est liée à la situation géopolitique mondiale (tensions sur les matières premières, guerre en Ukraine notamment).

Quand bien même la situation s'améliorerait au 2<sup>nd</sup> semestre, les contrats avec les fournisseurs d'énergie, gérés dans le cadre des syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère, sont annuels. **Les tarifs qui nous ont été annoncés au 1<sup>er</sup> janvier 2023, s'appliqueront donc pour l'ensemble de l'exercice budgétaire 2023.**

### D'autres éléments exogènes qui pèsent sur les finances communales...

---

La **hausse du point d'indice de la fonction publique de +3.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022** a impacté sur 6 mois les dépenses de fonctionnement de la collectivité l'année dernière, et produira donc pour la première fois ses effets en année pleine en 2023. S'y ajoutent des revalorisations catégorielles, ainsi que les conséquences de la hausse du SMIC.

**Précisons, ou rappelons, que la commune finance ces hausses sur ses fonds propres et ne perçoit pas un euro de plus de l'Etat pour assumer le poids de ces nouvelles dépenses.**

On peut également ajouter à cette situation la demande de Grand Paris Grand Est de voir les communes contribuer davantage à son financement ce qui impliquera donc à très brève échéance d'opérer le transfert de davantage de financements en direction du Territoire et dans des proportions importantes (hausse à venir de 69% de la contribution communale).

## Une volonté communale de poursuivre l'action municipale en 2023 et d'investir

Dans ce contexte, qui pèse donc très lourdement sur nos finances, comme cela sera développé dans ce document, la volonté de la municipalité de poursuivre ses actions pour les Coubronnais reste totale.

Certains postes de dépenses, pour s'adapter à la situation, notamment en investissement, subiront des réductions, mais la volonté de poursuivre nos projets structurants et de proposer **aux Coubronnais des services de qualité, des équipements modernisés, et des espaces publics entretenus** est donc maintenue.

En outre, en dépit de ce contexte très tendu, parallèlement aux projets d'investissement, les manifestations habituelles (trail, fête de la ville, salon d'automne, et autres évènements festifs, associatifs et sportifs qui jalonnent la vie de la commune) qui participent au dynamisme et au bien vivre ensemble de Coubron seront assurés.

**Le budget primitif 2023 est la traduction de cette volonté maintenue de poursuivre l'action municipale pour les Coubronnais, malgré la crise qui bouscule, cette année plus que ça n'a jamais été le cas, nos équilibres budgétaires.**



Après deux ans de pandémie, front sur lequel la situation semble s'être stabilisée, le **budget primitif 2023, comme le budget primitif 2022, voire davantage, s'inscrit donc dans un contexte de hausse très importante des coûts, au premier rang desquels les coûts de l'énergie et des frais de personnel.**



Nous écrivions dans ce même document l'année dernière que « *la hausse des prix des matières premières, de l'énergie et d'autres charges extérieures pesant sur nos finances pourraient, à tout moment, inverser cette tendance et bouleverser cet équilibre retrouvé qui reste précaire* ». L'augure s'avère juste, et nous y sommes désormais, tel que nous allons le développer au cours de cette présentation.

### **Points clefs, contexte 2022 / 2023 :**

- ☛ Une exécution budgétaire **2022 marquée par l'inflation des dépenses de toute nature, au premier rang desquelles les frais énergétiques,**
- ☛ Un budget primitif **2023** qui s'inscrit dans un contexte encore **plus défavorable s'agissant de l'électricité et du gaz,** dont les annonces de hausse pour 2023 sont vertigineuses,
- ☛ **Tous les postes de dépenses sont concernés, en fonctionnement,** en plus du gaz et de l'électricité, les dépenses d'alimentation, de carburant, de frais de transports, de produits d'entretien, de petits équipements (...), **et en investissement** matières premières, matériaux de construction, isolants etc.
- ☛ D'autres éléments extérieurs impactent également le budget de la commune, en 2022, comme en 2023, tels que la **hausse du point d'indice de la fonction publique par exemple,**
- ☛ **Une volonté maintenue, en dépit de ce contexte d'explosion des dépenses jamais connu jusqu'à lors, de poursuivre l'action municipale, d'investir pour les Coubronnais, de poursuivre nos projets d'investissement structurants, et de maintenir les différents évènements qui participent à l'animation, au dynamisme de la commune et au vivre ensemble.**

## CHAPITRE N°2 : ANALYSE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### A. LE RESULTAT 2022 ET L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

**Le budget 2022 a été voté par le conseil municipal le 30 mars 2022** et a fait l'objet de 3 décisions modificatives :

- la première le 11 mai 2022 pour intégrer la fiscalité essentiellement ;
- la seconde le 10 octobre 2022 permettant l'intégration d'avoirs EDF, de recettes supplémentaires au titre de RODP, de subventions notifiées et de l'ajustement du FCTVA ;
- la dernière le 7 décembre 2022 permettant de constater les ajustements budgétaires en fonction du réalisé de l'exercice, d'intégrer des subventions notifiées et des écritures d'ordre suite à une cession de parcelle à l'AEV à l'euro symbolique.

### LA FORMATION DU RESULTAT 2022 ET LA REALISATION DES OBJECTIFS BUDGETAIRES 2022

ANNEE 2022	Budget 2022	Réalisé 2022
	BP/Décisions modificatives Ouvertures de crédits	Réalisé total (y compris RAR et reports N-1)
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b> (y compris rattachements de charges)		<b>2 193 754.33</b>
Dépenses	7 595 381.01	5 892 303.10
Recettes	7 595 381.01	8 086 057.43
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b> (y compris RAR)		<b>6 715.49</b>
Dépenses	4 148 842.93	1 241 182.53
Recettes	4 148 842.93	1 247 898.02

Fonctionnement
DF : 78% réalisé (74% en 2021 - 83% en 2020 - 87% en 2019 - 92% en 2018)
RF : 106% réalisé (101% en 2021 - 104% en 2020 - 102% en 2019 - 100% en 2018)

En maintenant une pression forte sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, mais également d'investissement, et dépit du contexte de hausse généralisée des coûts que nous avons rencontré, la commune parvient en 2022 à dégager un excédent positif sur ses deux sections, même si très modeste en investissement.

### L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022

**Les résultats dégagés à fin 2022 sont excédentaires de 2 193 754.33 € sur la section de fonctionnement et déficitaires de 552 393.31 € sur la section d'investissement (après intégration des RAR).** Le résultat de la section de fonctionnement est donc affecté partiellement à la couverture du déficit de la section d'investissement. Le solde est maintenu à la section de fonctionnement.

DETERMINATION DU RESULTAT COMPTABLE 2022		MONTANT €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 (1)</b>		<b>2 193 754.33 €</b>
Résultat de clôture exercice 2021		1 452 079.01 €
Résultat 2022		741 675.32 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022</b>		<b>6 715.49 €</b>
Dépenses (RESTES A REALISER 2022)		-686 519.68 €
Recettes (RESTES A REALISER 2022)		127 410.88 €
R.A.R. 2022		-559 108.80 €
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2022 (y compris RAR) (2)</b>		<b>-552 393.31 €</b>
<b>RESULTAT 2021 CUMULE APRES RAR (1) + (2)</b>		<b>1 641 361.02 €</b>
AFFECTATION DU RESULTAT EN 2023 (N+1)		MONTANT €
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022 (y compris RAR 2022)</b>		<b>-552 393.31 €</b>
<b>AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022</b>		<b>2 193 754.33 €</b>
Affectation du résultat en Section d'Invest. (article 1068 investissement RI)		552 393.31 €
Affectation du résultat en Section de fonctionnement (Chapitre 002 fonctionnement RF)		1 641 361.02 €

La ville dégage un **résultat excédentaire de 2 193 754.33 € sur sa section de fonctionnement** qu'elle va affecter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 552 393.31 €. Le solde, soit 1 641 361.02€ pourra être affecté en fonctionnement et ainsi permettre, via l'autofinancement, de financer le programme d'investissement 2023 sur fonds propres.

Il couvrira, en outre, en étant maintenu en fonctionnement (+200K€ par rapport au solde 2021) de couvrir une partie de la hausse des coûts à absorber en 2023 en dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement, elle, est excédentaire sur le réalisé 2022, mais très faiblement, de 6 715,49€. Néanmoins, une fois intégrés les Restes à Réaliser, bien plus conséquents en dépenses qu'en recettes (solde négatif de 559 108.80€), **la section d'investissement clôture déficitaire de 552 393.31€.**

Le résultat de la section de fonctionnement sera donc partiellement employé à la couverture du déficit de la section d'investissement.

## B. UNE EVOLUTION DU RESULTAT QUI S'EXPLIQUE PAR UNE EVOLUTION POSITIVE, MAIS PAS STRUCTURELLE, DE NOS RECETTES

Avec un excédent de fonctionnement de 2 193 754.33 € et un déficit de la section d'investissement de 552 393.31 €, la ville clôture l'exercice avec un résultat global de 1 641 361.02 € qui traduit la poursuite des efforts conduits dans la maîtrise de nos dépenses dans tous les domaines.

S'agissant de la section de fonctionnement, le résultat positif 2022, contrairement aux résultats des années passées, n'est pas lié à la poursuite de la baisse des dépenses, mais à une hausse, structurelle, de nos recettes.

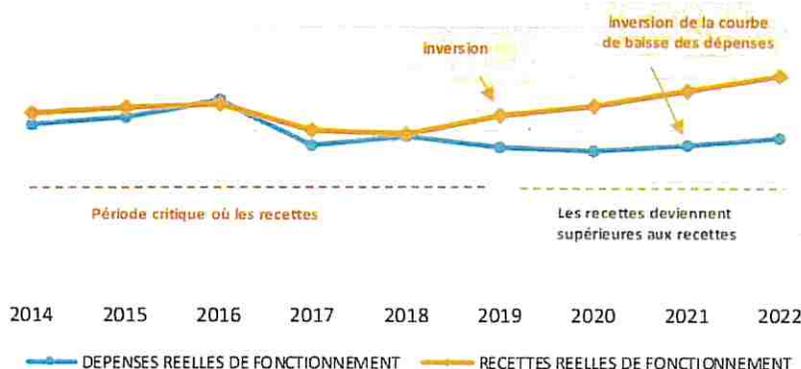
En effet, en dépit des efforts réalisés, tel qu'indiqué au DOB, les dépenses de fonctionnement, poussées par l'inflation et par l'augmentation importante des dépenses de personnel générées par la hausse du point d'indice, ont augmenté de 6.4% de CA 2021 à CA 2022, soit une hausse de 357K€ alors que depuis 2018, la commune était parvenue à maîtriser ces dépenses.

Heureusement, la revalorisation des bases locatives 2022 (décision gouvernementale), et la perception de recettes liées aux droits de mutation particulièrement élevées en 2022, ont permis d'absorber les effets de cette hausse.

Il s'agit néanmoins de recettes conjoncturelles pour les droits de mutation, et le retournement depuis fin 2022 du marché immobilier lié à la hausse des taux d'intérêt et l'accès rendu plus difficile au crédit, impactera nécessairement défavorablement ce poste de recettes, si ce n'est en 2023, dès 2024.

FORMATION DU RESULTAT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat d'investissement (RAR inclus et avant affectation résultat de fonctionnement)	-150 215,09	33 896,54	-14,05	184 864,28	-111 845,33	-202 747,35	35 482,92	-591 828,93	- 552 393.31
Résultat de Fonctionnement (avant affectation)	586 677,44	401 003,96	240 501,21	552 940,52	557 567,74	935 561,87	1 419 082,36	2 043 907,94	2 193 754.33
RESULTAT CUMULE	436 462,35	434 900,50	240 487,16	737 804,80	445 722,41	732 814,52	1 454 565,28	1 452 079,01	1 641 361.02

Evolution des recettes et des dépenses depuis 2014 (inversion de la tendance à partir de 2019)



Les dépenses réelles sur la période 2019 à 2021 sont les plus basses relevées depuis 2013. En 2021 elles sont inférieures de 913 K€ par rapport à celles de 2013, soit **près d'1 million d'euros de baisse en valeur annuelle en 9 ans, alors que dans le même temps les charges de la commune s'alourdissent.**

Néanmoins, comme indiqué supra, en 2022, en dépit de tous les efforts réalisés, ces dépenses sont reparties à la hausse, de CA 2021 à CA 2022 :

- + 20.2% sur le chapitre 011 (un hausse inédite dans son ampleur), soit + 249K€
- + 3.5% sur le chapitre 012, soit +119K€.

A noter, dans le même temps, les recettes réelles se sont elles aussi améliorées et sont à leur niveau le plus haut depuis 2013 (+507 K€ par rapport à 2021).

Il faut rappeler que le financement des investissements à consentir par la commune, si celle-ci veut limiter au maximum son recours à l'emprunt, ne peut se faire que par les excédents qu'elle parvient à dégager de sa section de fonctionnement.

**Points clefs, résultat 2022 :**

- ☛ Un **résultat 2022 satisfaisant** en fonctionnement qui permet de couvrir le déficit de la section investissement,
- ☛ Un résultat qui est dû à **des recettes de fonctionnement qui atteignent un bon niveau**, mais pour partie **pour des raisons conjoncturelles (la hausse importante des droits de mutation), donc précaires et non pérennes**,
- ☛ Des **dépenses de fonctionnement qui repartent en forte hausse en 2022, pour la première fois depuis 2018**, portées par les frais généraux (chap. 011) et les frais de personnel (chap. 012),
- ☛ Un résultat qui permet néanmoins d'envisager le Budget Primitif 2023 et le financement du programme d'investissement **sans qu'il ne soit nécessaire, comme c'est le cas depuis 2016 de recourir à l'emprunt** (exception faite des 84€ empruntés en 2019 à la CDC pour les travaux de rénovation de la MDN mais car prévus au plan prévisionnel du Contrat d'Aménagement Régional), même si celui-ci connaîtra nécessairement des réfections de dépenses compte tenu du contexte de pression inédite sur notre section de fonctionnement et de nos capacités plus réduites à autofinancer nos investissements.

**CHAPITRE N°3 :**  
**ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : CA 2022 ET BP 2023**

**A. PRESENTATION CHIFFREE DU CA 2022 ET DU BP 2023**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	Evolution CA2021 / CA2022
011.	Charges à caractère général	1 234 079 €	1 564 582 €	1 483 561.92€	20.2%
012.	Charges de personnel	3 460 534 €	3 617 643 €	3 580 051.05€	3.5%
014.	Atténuations de produits	208 361 €	203 981 €	204 222.93€	-1.9%
65.	Autres charges de gestion courante	316 569 €	345 205 €	328 733.97€	3.8%
66.	Charges financières	70 423 €	71 528 €	73 968.26€	5%
67.	Charges exceptionnelles	9 730 €	5 000 €	2 272.49€	-76%
68.	Dotations aux provisions et dépréciations		39 372 €	32 372€	-
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 299 696 €</b>	<b>5 847 311 €</b>	<b>5 705 182.62€</b>	<b>7.6%</b>
023.	Virement à la section d'investissement		1 363 343 €		
042.	Opérations ordre transfert entre sections	234 968 €	191 878 €	187 120.48€	-20.4%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>234 968 €</b>	<b>1 555 221 €</b>	<b>187 120.48€</b>	<b>-20.4%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 618 504 €</b>	<b>7 402 532 €</b>	<b>5 892 303€</b>	<b>+4.9%</b>

BP 2023	Evolution BP2022 / BP2023
2 206 707€	41.1%
3 843 701€	6.2%
206 981€	1.5%
351 666€	1.9%
89 901€	25.7%
3 000€	-40%
33 320€	-15.4%
<b>6 735 276€</b>	<b>15.2%</b>
1 503 882 €	-27%
223 018€	16.2%
<b>1 726 900€</b>	<b>-21.7%</b>
<b>8 462 176€</b>	<b>+14.3%</b>

**Observations sur l'évolution des consommations 2021/2022 :**

Les dépenses réelles 2022 augmentent de 7,6% par rapport à 2021. Cela témoigne de la hausse générale des prix, et des conséquences importantes en résultant sur le chap. 011, de la hausse des frais de personnel (chap. 012) et par ailleurs de la reprise normale des activités communales, à l'inverse de l'année 2021 qui avait encore été, pour partie, marquée par la pandémie. Positivement, et c'est ce qui a permis d'atténuer temporairement les effets de l'inflation, les recettes réelles de fonctionnement, elles, augmentent de 8,3%.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	Evolution CA2021 / CA2022
013.	Atténuations de charges	58 213 €	40 000 €	118 080.56€	102.8%
70.	Produits des services	569 855 €	506 320 €	698 917.05€	22.6%
73.	Impôts et taxes + 731 Impositions directes	4 217 335 €	4 288 866 €	4 410 407.87€	4.6%
74.	Dotations et participations	1 053 071 €	972 091 €	1 261 108.23€	19.7%
75.	Autres produits de gestion courante	65 901 €	79 022 €	93 966.95€	42.6%
76.	Produits financiers	957 €	910 €	907.27€	-5.2%
77.	Produits exceptionnels	148 607 €	2 500 €	38 107.67€	-74.4%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 113 939 €</b>	<b>5 889 719 €</b>	<b>6 621 495.60€</b>	<b>8.3%</b>
042.	Opérations ordre transfert entre sections	45 551 €	60 734 €	12 482.82€	-72.6%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>45 551 €</b>	<b>60 734 €</b>	<b>12 482.60€</b>	<b>-72.6%</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté	1 419 082 €	1 452 079 €	1 452 079€	2.3%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 578 572 €</b>	<b>7 402 532 €</b>	<b>8 086 057€</b>	<b>+6.7%</b>

BP 2023	Evolution BP2022 / BP2023
60 000€	50%
569 420€	12.5%
5 029 283€	17.2%
1 042 422€	7.2%
94 790€	19.9%
900€	-1.1%
10 000€	300%
<b>6 806 815€</b>	<b>15.5%</b>
14 000€	-76.9%
<b>14 000€</b>	<b>-76.9%</b>
1 641 361€	13.03%
<b>8 462 176€</b>	<b>+14.3%</b>

**Observations sur les prévisions 2023 :**

Les prévisions de recettes réelles 2023 augmentent de 15.5%, tandis que les dépenses réelles de fonctionnement croissent, elles, de 15,2% (dont +41% pour les charges générales !), parvenant ainsi à l'équilibre réel de la section.

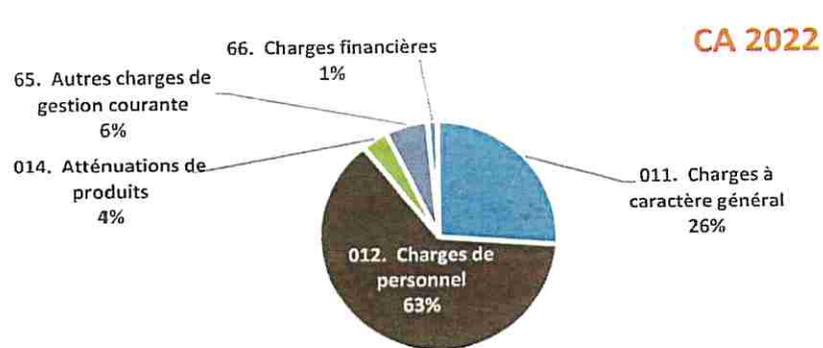
La hausse de la fiscalité permet donc d'éviter l'effet ciseau que la section aurait subi, à hauteur de près de 300K€, s'il n'avait pas été recouru à ce levier. Il faudra néanmoins toujours maintenir la pression sur le contrôle des dépenses, et l'optimisation des recettes car la marge reste encore faible.

## B. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (hors opération pour ordre)

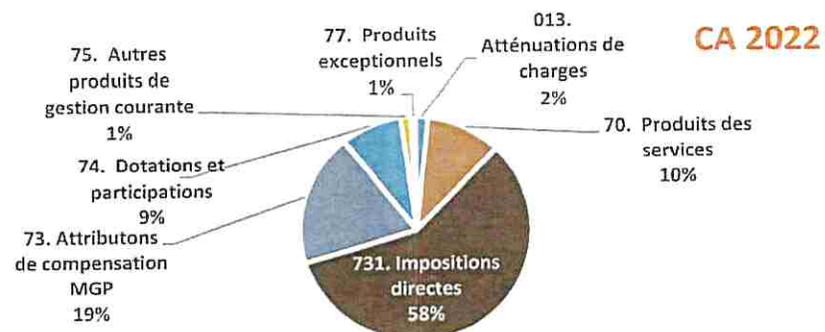
### 1. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2022 (hors opérations pour ordre)

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal (63%), les charges à caractère général (26%) comprenant l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et différents concours (6%) et les intérêts à payer (1%).

Les recettes communales sont la fiscalité locale (67%), les dotations de l'Etat et les participations des partenaires (CAF, emplois aidés...) (19%), les sommes encaissées au titres des services rendus à la population (10%).



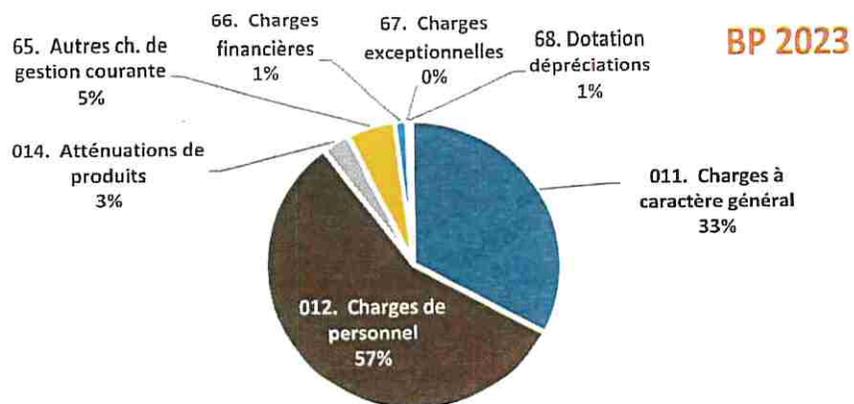
Répartition des dépenses réelles CA 2022



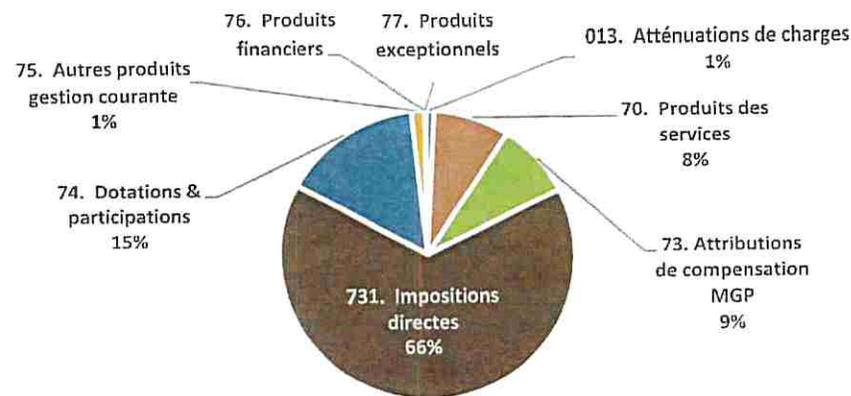
Répartition des recettes réelles CA 2022

### 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2023 (hors opérations pour ordre)

En ce qui concerne la vue d'ensemble de la section de fonctionnement du BP 2023 (hors opération pour ordre), la part de chaque poste dans le budget global varie sensiblement par rapport à 2022, l'augmentation importante attendue des frais énergétiques entraînant une hausse importante de la part du chapitre 11, prévu à 33%, et donc, mécaniquement, une baisse de la proportion des autres chapitres (notamment le chapitre 12 passant à 57%), comme nous le verrons dans le détail dans les pages suivantes.



Répartition des dépenses réelles BP 2023



Répartition des recettes réelles BP 2023

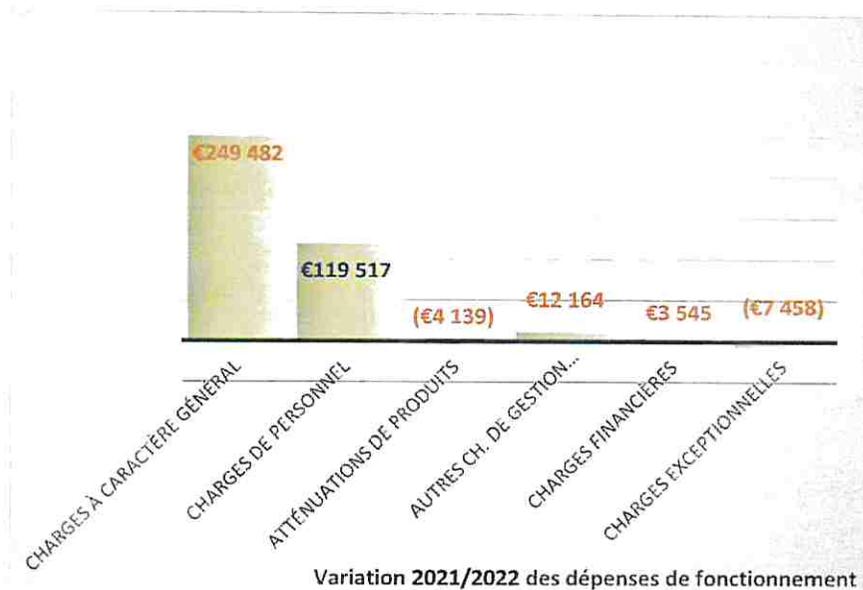
## C. ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2022 ET DU BP 2023

### 1. UNE VOLONTE DE LA COMMUNE DE MAITRISER SES CHARGES A TOUS LES NIVEAUX EN 2022, MAIS IMPOSSIBLE NEANMOINS D'EVITER UNE HAUSSE GLOBALE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La commune avait choisi de ne pas augmenter la fiscalité en 2022, comme c'était le cas depuis 2014, malgré la hausse très importante de ses dépenses en 2022. Elle a dû équilibrer le budget en réalisant des économies partout où cela était encore possible, mais surtout grâce à un niveau de recettes en hausse importante mais comme indiqué supra, pour des raisons conjoncturelles, la hausse des droits de mutation, une recette « volatile » et donc pas stabilisée dans le temps.

☛ *Pour l'élaboration du Budget Primitif 2023, des réunions d'arbitrage ont été organisées avec tous les adjoints délégués, afin de pouvoir optimiser nos dépenses et les ajuster au mieux pour faire face aux contraintes budgétaires pesant sur nos finances, tout en assurant, dans tous les domaines, la continuité de l'action municipale au service des Coubronnais.*

### 2. UNE HAUSSE JAMAIS VUE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, SUR LES DEUX CHAPITRE LES PLUS IMPORTANTS



*1<sup>er</sup> constat : on remarque la progression très importante, jamais vue jusqu'à lors, du poste des charges générales (+249 K€). Nous verrons dans le détail comment s'est opérée cette hausse mais en dépit des efforts réalisés, l'explosion dès 2022 des coûts énergétiques, et dans une moindre mesure de l'alimentaire et des autres matières premières, est venue anéantir tous les efforts consentis sur les autres postes pour maîtriser les dépenses de ce chapitre.*

*2<sup>nd</sup> constat : progression importante en volume, 119K€, mais finalement somme toute relativement modérée en pourcentage, des charges de personnel. En effet, en dépit du PPCR, de la hausse du SMIC, et de la hausse du point d'indice de 3.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022, ainsi que du GVT naturel, la hausse de ce chapitre n'atteint « que » 3.5%.*

*Cela témoigne, hors tous ces effets exogènes qui s'imposent à la collectivité, d'une grande rigueur sur la gestion de ce poste de dépenses, qui est le premier de la commune en volume (représentant 60% de nos dépenses de fonctionnement).*

*Néanmoins, ce sont tout de même 119K€ de dépense en plus (et encore davantage en 2023 en année pleine) à financer sur nos fonds propres car la commune ne perçoit pas davantage de dotation pour assurer le financement de ces mesures prises au niveau national.*

### 3. LE CHAPITRE 011 ENREGISTRE UNE HAUSSE IMPORTANTE DE 41% ENTRE LE BUDGET 2022 ET LE BP 2023

#### EVOLUTION SIGNIFICATIVES CA 2021 /CA 2022 DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature de la dépense	Baisse des dépenses entre 2021 et 2022	Nature de la dépense	hausse des dépenses entre 2021 et 2022
Achat de matériel d'équipement	- 22 907€	Energie, électricité, chauffage	+86 029 €
Matériel roulant	- 9 835€	Alimentation	+62 943 €
Frais divers	- 5 958€	Maintenance	+ 20 711€
Contrats de prestation	- 4 417€	Bâtiments publics	+14 882 €
Réseaux	- 4 268€	Frais de transports	+14 681€
Fournitures de voirie	- 2 535€	Eaux	+ 9 228 €
Achat de prestations de service	- 1 678€	Frais d'actes et de contentieux	+8 146€
Fournitures administratives	- 1 673€	Fournitures d'entretien	+ 8 674€



Rappelons qu'au-delà des effets de l'inflation, certaines hausses sont également à mettre en perspective avec la baisse d'activité qui perdurait en 2021 dans certains secteurs du fait de la poursuite de la pandémie, dont les effets sur l'activité communale ont toutefois cessé en 2022, avec donc, une reprise d'activité sur l'exercice écoulé qui biaise certaines des comparaisons.

#### Les principales baisses portent sur :

- L'achat de matériel et d'équipement – 23 K€
- Matériel roulant – 10 K€
- Frais divers – 6 K€
- Contrats de prestation – 4 K€
- Réseaux – 4K€
- Fournitures de voirie – 2,5 K€
- Achat de prestations de service – 2,5 K€
- Fournitures administratives – 2,5 K€

Elles témoignent de la poursuite des efforts de la municipalité pour assurer leur maîtrise dans tous les domaines où cela est possible :

- analyse des besoins en amont,
- arbitrages sur leur opportunité et la possibilité, lorsque cela est possible, d'assurer les prestations en interne,
- mise en concurrence systématique avant l'engagement de chaque dépense,
- réalisation de travaux destinés à assurer, sur le long terme, des économies sur les frais de maintenance ou de consommations énergétiques (modernisation des équipements, rénovation des bâtiments, transition énergétique...).

**Au global, malheureusement, face à la situation inflationniste, les efforts réalisés, et les baisses constatées sur certains postes, ne permettent pas de compenser le volume plus important des hausses subies sur d'autres, dans des proportions bien plus importantes.**

#### ... tandis que les principales hausses portent sur :

- Energie, électricité, chauffage +86 K€
- Alimentation +62 K€
- Maintenance +21 K€
- Bâtiments publics +15 K€
- Frais de transports +15K€
- Eaux +9K€
- Frais d'actes et de contentieux +8 K€
- Fournitures d'entretien +8 K€

En 2022, déjà, les couts énergétiques ont connu une très forte hausse, tel que cela avait été annoncé dès le DOB.

Les frais alimentaires, dans une moindre mesure, mais néanmoins dans des proportions importantes, ont également connu une augmentation significative. Celle-ci résulte pour partie de l'inflation importante sur le cout des denrées alimentaires, et pour une autre partie de la reprise de l'ensemble des activités communales sur l'année 2022 (cantine, festivités, repas du Club de l'Amitié), alors que celles-ci étaient plus réduites en 2021 car encore impactées par la crise sanitaire.

Pour les mêmes motifs, les frais de transport sont également en hausse (reprise des sorties des centres de loisirs, piscine pour les écoliers...).

Enfin, la hausse des frais sur les bâtiments publics est la traduction de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique engagé en 2022 (relamping des bâtiments, installation de dispositifs de régulation sur les modes de chauffe, désembouages notamment).

LA PREVISION BUDGETAIRE 2022 DU CHAPITRE 011 AUGMENTE DE 642 K€ PAR RAPPORT A 2022 (BP 2022/BP2023) SOIT UNE AUGMENTATION DE 41 %

La prévision budgétaire 2022 du chapitre 011 « Charges à caractère général » était de 1 564 K€ au BP 2022 contre 2 206 K€ pour 2023, **il ressort donc une hausse globale du budget de ce chapitre de 642 K€ entre les 2 années budgétaires, de BP à BP, un chiffre si élevé constitue une première...**

Les Evolutions les plus significatives entre le BP 2022 et le BP 2023 sont les suivantes :

### EVOLUTION BP 2022 / BP 2023 DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES BUDGETAIRES (chapitre 011)

<i>Les diminutions budgétaires entre le BP 2022 et le BP 2023 les + significatives</i>			
Variation négatives les plus significatives entre BP 2022 & 2023 (chapitre 011)	BP 2022	BP 2023	Variation chiffrée
Entretien / réparation, voirie *	223 940€	142 096€	-81 844€
Autres honoraires conseils	23 600€	7 470€	-16 130€
Autres fournitures non stockées	42 303€	26 990€	-15 313€
Achat de prestations de services	30 380€	21 270€	-9 110€
Entretien réparation, réseaux	48 681€	39 996€	-8 685€
Fêtes et cérémonies	36 245€	28 360€	-7 885€
Transports collectifs	28 360€	24 500€	-3 860€

<i>Les augmentations budgétaires entre le BP 2022 et le BP 2023 les + significatives</i>			
Variation positives les plus significatives entre BP 2022 & 2023 (chapitre 011)	BP 2022	BP 2023	Variation chiffrée
Chauffage urbain / gaz	127 910€	433 116€	+305 206€
Electricité	311 991€	591 686€	+279 695€
Alimentation	221 194€	257 335€	+36 141€
Entretien du matériel roulant	15 600€	35 925€	+20 325€
Autres matières et fournitures	15 941€	34 485€	+18 544€
Maintenance	105 907€	118 850€	+12 943€
Eau et assainissement	38 875€	47 517€	+8 642€

#### Dans les baisses nous retrouvons :

\* Le poste en fonctionnement d'entretien et réparations de voirie correspond aux travaux de réfection légers. Cette baisse, importante en volume (81K€), est néanmoins à mettre en perspective avec les 150K€ inscrits en voirie en investissement pour des travaux lourds.

Pour les autres baisses, qui sont moins conséquentes, on peut citer :

- les honoraires / conseils en baisse de 16K€,
- les fournitures non stockées (correspondant aux produits d'entretien, jetables, dont la consommation avait fortement crue durant la pandémie), moins 15K€,
- les achats de prestations de service, moins 9K€,
- les dépenses d'entretien des réseaux, en baisse de 8K€,
- le poste des fêtes et cérémonies, en baisse de 8K€, mais de BP à BP, car 28K€ restent inscrits au BP 2023, pour une réalisé CA 2022 de 23K€,
- enfin le poste des transports collectifs en baisse de 4K€ en raison de la fermeture temporaire de la piscine de Chelles qui impacte les frais de transport à destination de cet équipement.

#### Dans les hausses nous retrouvons :

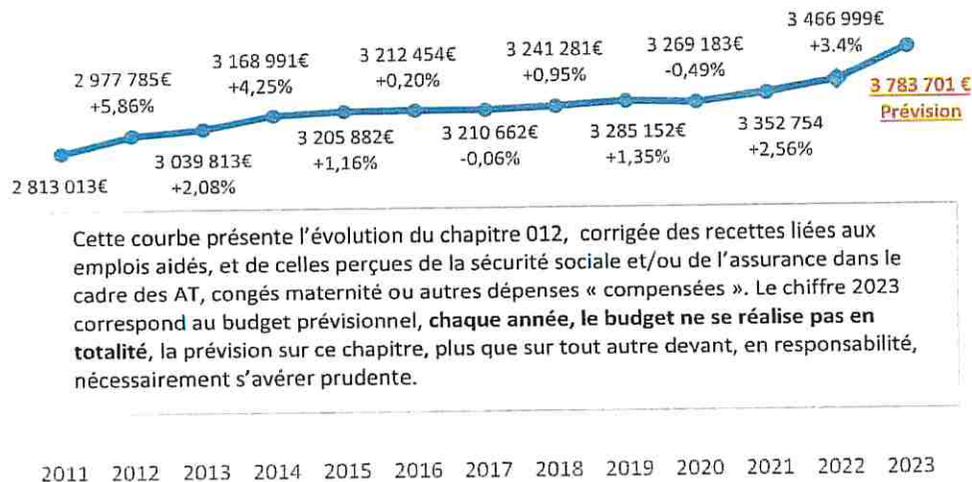
- Les frais de chauffage / gaz, dont l'inscription budgétaire de BP 2022 à BP 2023 explose, passant de 127K€ à 433K€ soit + 305K€ dans le cadre des annonces du SIGEIF, et après avoir affiné les prévisions et la hausse en résultant sur ce poste,
- L'électricité : **augmentation de près de 280K€** liée à la hausse des tarifs de l'électricité annoncée par le SIPPAREC pour 2023,

**Ces sont donc presque 600K€ de dépenses supplémentaires inscrites au BP 2023, uniquement pour les charges liées au coût de l'énergie.**

Les autres postes de dépenses, en hausse sur le chapitre 11, correspondent à l'alimentation, dans des proportions également importantes (+36K€, soit +16%, ce qui correspond au niveau moyen de l'inflation sur les denrées alimentaires), puis moins l'entretien du matériel roulant, les fournitures diverses, la maintenance et l'eau.

#### 4. DES DEPENSES DE PERSONNEL QUI ENREGISTRENT EN 2022 UNE HAUSSE LIÉE A LA REVALORISATION DES CARRIERES DES CATEGORIES C, DU SMIC ET DU POINT D'INDICE... EN 2023, LES MEMES CAUSES PRODUIRONT LES MEMES EFFETS...

Evolution des frais de personnel depuis 2011 après intégration des participations financières liées au dispositif des contrats aidés et des indemnités journalières



Cette courbe présente l'évolution du chapitre 012, corrigée des recettes liées aux emplois aidés, et de celles perçues de la sécurité sociale et/ou de l'assurance dans le cadre des AT, congés maternité ou autres dépenses « compensées ». Le chiffre 2023 correspond au budget prévisionnel, **chaque année, le budget ne se réalise pas en totalité**, la prévision sur ce chapitre, plus que sur tout autre devant, en responsabilité, nécessairement s'avérer prudente.

L'année 2022 a été marquée par une hausse importante, à un niveau que la commune n'avait plus connu depuis 2014 des frais de personnel, causée par la revalorisation des carrières de certains agents de catégorie C et la hausse du point d'indice de 3.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Pour 2023, les effets de la **hausse du point d'indice de 3.5%** pèseront donc, pour la première fois, sur un exercice budgétaire complet. S'y ajouteront, le relèvement de l'indice minimum de traitement des agents publics en raison de la **hausse du SMIC** au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et le **Glissement Vieillesse Technicité** habituel qu'il est classique d'évaluer autour des 1.5%. Enfin, il ne faut pas exclure d'autres nouvelles charges. Ainsi, dans le cadre de la réforme des retraites en cours, il est question d'une hausse de 1% des cotisations retraites payées par les employeurs territoriaux et hospitaliers. Précisons toutefois que si toutes ces hausses alourdissent le budget de la commune dans des proportions très importantes, et sans aucune compensation de l'Etat, leurs bénéficiaires pour notre personnel sont bien en deçà des niveaux d'inflation observés et ne compensent donc pas les effets de la hausse des prix que subissent nos agents dont il faut à nouveau saluer le travail, car ils œuvrent quotidiennement, dans un contexte difficile et avec des moyens limités, pour tenir à bout de bras le fonctionnement de notre village.

#### 5. EVOLUTION DES AUTRES POSTES DE DEPENSES DU CA 2022 ET DU BP 2023

##### Chapitre 65 :

En dehors des charges à caractère général et des charges de personnel, nous retrouvons les autres charges de gestion courantes qui enregistrent les indemnités versés aux élus (inchangées, mais impactées par la revalorisation du point d'indice qui sert de base aux indemnités), les subventions aux associations et au CCAS, la redevance au service incendie, les créances admises en non valeurs et la contribution à l'EPT. Comme chaque année c'est le poste de dépenses le plus significatif après les dépenses du personnel et les charges à caractère général.

Chapitre 65	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023
Redevance pour concessions, licences, logiciels	1 008	0	0
Indemnités aux élus	127 996	126 195	132 246
Créances admises en non valeurs & éteintes	1 607	1 079	2 000
Service incendie	109 996	109 739	120 000
Contribution fonds compens. Ch. Territoriales	43 399	44 874	48 000
Subvention au CCAS	2 112	1 419	3 515
Subventions aux associations	30 445	43 745	42 610
Autres	6	982	3 295
<b>Total du chapitre 65</b>	<b>316 569</b>	<b>328 733</b>	<b>351 666</b>

L'enveloppe des **indemnités d'élus** croit mécaniquement du fait de la revalorisation du point d'indice, les indemnités étant calculées sur la base de l'indice terminal de la fonction publique. Hors cet effet, l'enveloppe versée au Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués est inchangée (cf. délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2023).

Une enveloppe de 10K€ supplémentaire est prévue sur le poste de la **contribution au service incendie**. Le réalisé 2022 est stable par rapport au réalisé 2021 mais nous n'avons pas encore reçu de notification du montant qui sera appelé à notre commune au titre de l'exercice 2023.

Le FCCT correspond à la **contribution de la commune aux charges du Territoire Grand Paris Grand Est**. Conformément à la délibération adoptée en Conseil Municipal du 6 décembre 2022, elle est fixée à 44 307€, sur lesquels il convient d'appliquer le taux de revalorisation des bases locatives 2023, soit une inscription portée à 48K€.

Rappelons que L'EPT Grand Paris Grand Est assure les compétences suivantes : développement économique, transports, gestion des déchets, assainissement et eau, habitat, urbanisme, aménagement, rénovation urbaine, emploi, formation, insertion, équipement de proximité.

Pour mémoire, les montants de FCCT pour les 3 prochaines années seront les suivants

- o 2024 : 68 784 € (avec 80% de la hausse),
- o 2025 : 82 553 € (avec 125% de la hausse),
- o 2026 : 82 553 € (avec 125% de la hausse).

Le montant cible, hors revalorisation des bases, étant pour 2027, d'un montant de 74 904€.

La ligne budgétaire 2021 concernant les **subventions aux associations** avait baissé d'environ 8 K€ du fait de l'interruption ou du ralentissement depuis mars 2020 de l'activité d'un certain nombre d'associations. Elle est revenue autour de 43K€ en 2022, et **stabilisée pour 2023**. La subvention versée au CCAS, quant à elle, est une subvention dite d'équilibre et dépend donc du degré de consommation des crédits de ce budget annexe, elle est portée à 3 515€ pour 2023.

Enfin, Les autres mouvements observés sur ce chapitre sont peu significatifs.

#### Chapitre 67 :

Les charges exceptionnelles servent à enregistrer essentiellement les régularisations sur la facturation des services de l'année précédente. Ce chapitre est très peu mouvementé.

#### Chapitre 68 :

Des dotations pour dépréciation des actifs circulants avaient été inscrites sur le BP 2022 à la demande du Trésorier afin de provisionner le risque d'impayés et de ne pas maintenir de recettes risquant de ne pas se réaliser. Pour respecter le principe de prudence et de sincérité des comptes, la ville est tenue de provisionner ces risques. Ce point avait été précisé par notre comptable assignataire Monsieur PRESTI, responsable du Centre des Finances Publiques du Raincy, lors de sa présentation de la certification des comptes de la communes devant l'Assemblée Délibérante. Pour 2023, il nous faut à nouveau provisionner à cet effet 33K€.

☛ **Variations CA 2021 / CA 2022** : Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) apparaissant au **CA 2022** sont en hausse par rapport à 2021, de +4.9%.

Cela résulte de la hausse cumulée les 3 principaux chapitres de la section, soit :

- **le chapitre 011 des charges à caractère générales, +20.2%** : impacté par **l'inflation importante en 2022**, principalement sur les postes des **dépenses d'énergie et de l'alimentation**, et dans une moindre mesure mais tout de même significativement sur d'autres postes tels que l'entretien des bâtiments, la maintenance ou les frais de transports. Rappelons qu'outre les effets de l'inflation, 2021 avait encore été impactée par les effets de la pandémie et l'activité municipale y avait donc encore été freinée, contrairement à l'année 2022 au cours de laquelle toutes les activités qu'elles soient périscolaires, sportives, ou culturelles, ont pu se réaliser normalement.

- **le chapitre 012 des frais de personnel, +3.5%** : impacté par la **hausse du point d'indice de 3.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022**, et la **revalorisation des carrières de certains agents de catégorie C**. Dans ce contexte, même si en volume cela représente plus de 120K€, il faut souligner l'extrême rigueur portée sur ce poste car cette hausse est finalement maîtrisée,

- **le chapitre 65 des charges de gestion courante +3.8%** : la hausse observée entre 2021 et 2022 n'est liée qu'au retour du **versement des subventions aux associations à son niveau normal en 2022**. Rappelons qu'en 2021, après une année 2020 d'arrêt total des activités, et donc de moindres dépenses, les versements opérés avaient été réduits pour tenir compte des excédents capitalisés par les associations.

☛ **Variations Budget cumulé 2022 / BP 2023** : Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) apparaissant au **BP 2023** sont inscrites en **hausse de +14.3%, du jamais vu**, sous l'effet conjugué des hausses de 2 chapitres, **dans la continuité, mais dans des proportions encore plus forte que ce qui a été observé en 2022**, soit :

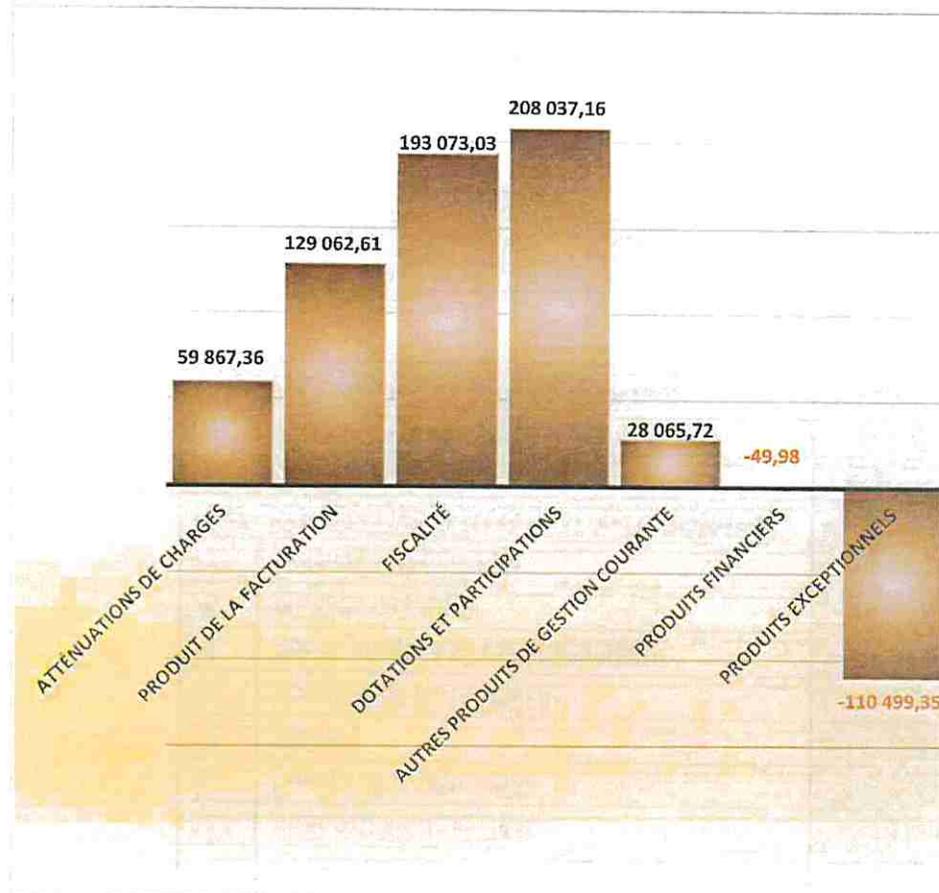
- **le chapitre 011 des charges à caractère générales, + 41.1%** : **les dépenses énergétiques explosent**, le poste du chauffage/gaz, passant de 127K€ à 433K€, et celui de l'électricité de 311K€ à 591K€ de BP 2022 à BP 2023. D'une manière générale, poussés par l'inflation persistante, beaucoup d'articles budgétaires du chapitre sont en hausse. Les efforts déployés lors des réunions d'arbitrage organisées ont permis, lorsque cela était possible, d'atténuer les hausses, voire même sur certains postes de réaliser des économies, mais eu égard à l'ampleur de l'augmentation subie sur les principaux postes de dépenses du chapitre, ces actions ne permettent naturellement pas de contenir ce chapitre à un niveau qui ne mettrait pas en péril les finances communales,

- **le chapitre 012 des frais de personnel, +6.2%** : comme pour 2022, mais cette fois-ci en année pleine, ce chapitre subit les effets croisés de la **hausse du point d'indice de 3.5%**, de certaines **revalorisations catégorielles**, notamment liées à la **hausse du SMIC**, ainsi que du **GVT naturel**. S'y ajoutent la fin des contrats d'un certain nombre d'agents qui avaient été recrutés en **contrats aidés**. Ces agents ayant apporté satisfaction dans la réalisation de leur travail, et étant indispensables au bon fonctionnement de l'activité des services (services techniques, secrétariat, animation, administration...), ils sont maintenus dans les effectifs mais la commune perd le bénéfice des allègements de charges et bonifications qui étaient attachés à leur précédent statut.

## D. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2022 ET DU BP 2023

### 1. UNE HAUSSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2021 ET 2022 SUR PRESQUE TOUS LES CHAPITRES

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES  
2021/2022 PAR CHAPITRE



Entre 2021 et 2022, la variation globale des recettes réelles est de 507K€ en valeur ce qui est relativement important... si en face les dépenses n'augmentaient pas également...

Cette hausse doit s'analyser sur les 3 plus gros chapitres, pour 3 raisons principales :

- la hausse du produit de la facturation des services qui traduit un retour à la normale de l'activité en 2022, par rapport à 2021 qui, comme 2020, avait été marquée par un plus faible recours des Coubronnais aux services municipaux (cantines, accueils, école de musique...) en raison de la situation sanitaire non stabilisée, notamment au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, et par ailleurs une hausse des effectifs dans les écoles et donc les cantines et centres de loisirs.

- la hausse des recettes de la fiscalité, du fait de la revalorisation des bases locatives de +3.4% en 2022, de la perception de rôles supplémentaires de fiscalité, et des régularisations liées à l'actualisation du coefficient correcteur provisoire, et de la dynamique physique des bases observée suite à la période 2020-2021 au cours de laquelle de nombreux travaux d'aménagement / agrandissement avaient été réalisés par les Coubronnais,

- les dotations et participations, avec un niveau de droits de mutations perçus en 2022 très élevé, jamais vu jusqu'à lors (458K€ contre 284K€ l'année précédente), traduisant le dynamisme du marché immobilier Coubronnais en 2021 (ces droits étant perçus en année n+1). **Prudence néanmoins, tel qu'indiqué supra, cette recette est extrêmement précaire et volatile car directement liée au dynamisme du marché immobilier, dont on sait qu'il s'est fortement ralenti mi-2022, avec la hausse importante des taux d'intérêts.**

## 2. UNE INSCRIPTION RÉALISTE MAIS PRUDENTE DES RECETTES 2023 DU FAIT D'UN CERTAIN NOMBRE D'INCERTITUDES AU STADE DU VOTE

Ch.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2021 (CA 2021)	Réalisé 2022 (CA 2022)	Variation		
				CA 2021 CA 2022	BP 2023 CA 2022 BP 2023	
013.	Atténuations de charges	58 213,20	118 080,56	59 867,36	60 000,00	-58 080,56
70.	Produit de la facturation	569 854,44	698 917,05	129 062,61	569 420,00	-129 497,05
73.	Fiscalité	4 217 334,84	4 410 407,87	193 073,03	5 029 283,00	740 417
74.	Dotations et participations	1 053 071,07	1 261 108,23	208 037,16	1 042 422,00	-218 686,23
75.	Autres produits de gestion courante	65 901,23	93 966,95	28 065,72	94 790,00	823,05
76.	Produits financiers	957,25	907,27	-49,98	900	-7,27
77.	Produits exceptionnels	148 607,02	38 107,67	-110 499,35	10 000,00	-28 107,67
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 113 939,05</b>	<b>6 621 495,60</b>	<b>507 556,55</b>	<b>6 806 815,00</b>	<b>185 319,4</b>
002.	Résultat d'exploitation reporté	1 419 082,36	1 452 079,01	32 996,68	1 641 361,02	189 282,01
042.	Opérations ordre transfert entre sections	45 550,98	12 482,82	-33 068,16	14 000	1 517,18
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 578 572,39</b>	<b>8 086 057,43</b>	<b>507 485,04</b>	<b>8 462 176,02</b>	<b>556 118,59</b>

Comme indiqué en préambule du présent document, au moment de sa rédaction, **des incertitudes pèsent encore, comme chaque année, sur le niveau de certaines des recettes attendues, liées à la transmission d'états fiscaux, de notifications de dotations, ou d'informations en provenance de l'Etat dont la commune ne dispose pas à cette heure :**

- notification de la **Dotation Globale de Fonctionnement**, qui, en dépit de sa baisse permanente depuis désormais 10 ans, reste tout de même une recette importante du budget (environ 300K€),
- idem pour la **Dotation Nationale de Péréquation**,
- depuis l'automatisation du calcul du **FCTVA** la commune reçoit un état prévisionnel des services préfectoraux, non réceptionné à ce jour,
- **droits de mutation**,

**Dans cette attente, ces recettes de fonctionnement ont fait l'objet d'inscriptions prudentes.**

Sur les postes pour lesquels cela était plausible et réaliste, les recettes ont à minima été inscrites au niveau de leur réalisé 2022.

**En tout état de cause, dès lors que l'ensemble de ces incertitudes auront été levées, les ajustements seront opérés par Décision Modificative pour que les recettes soient inscrites au réel et que les dépenses soient ajustées en conséquence si cela s'avérait nécessaire.**

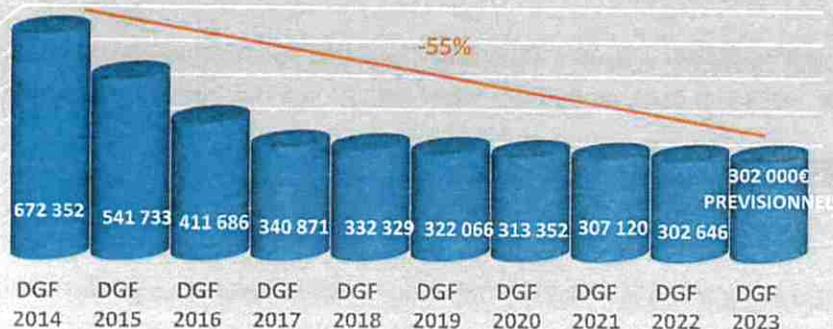
### 3. DES DOTATIONS PREVUES EN LOI DE FINANCES POUR ETRE STABILISEES, VOIRE EN HAUSSE...

Les dotations de l'Etat perçues par la commune sont en baisse continue depuis 2014. En 2022, encore, les dotations perçues ont continué de baisser car, si la Dotation Nationale de Péréquation a quelque peu augmenté, passant de 32 128€ en 2021 à 34 235€ en 2022 (soit +2 107€), dans le même temps, la Dotation Globale de Fonctionnement a encore baissé, mais elle de 4 474€.

#### Rappelons également :

- 1) qu'en valeur annuelle, la commune a vu, entre 2013 et 2022 sa DGF diminuer de 427 000€, ce qui représente, depuis 2013, une perte cumulée de plus de 2.6 millions d'euros,
- 2) que Coubron perçoit une Dotation Globale de Fonctionnement par habitant de 68€, contre une moyenne départementale de 245€ pour la Seine-Saint-Denis, et une moyenne nationale pour les communes de la strate de Coubron (de 5 000 à moins de 10 000 habitants) à 156€ (source DGCL 2022, année de référence 2020),
- 3) que si la commune percevait 202€ de DGF par habitant et non 68€, soit la moyenne de ce que perçoivent les autres communes de notre Territoire Grand Paris Grand Est, ce ne sont pas 336K€ de DGF que nous percevrions mais 1 002K€, soit 665K€ supplémentaires (soit une DGF triplée) !

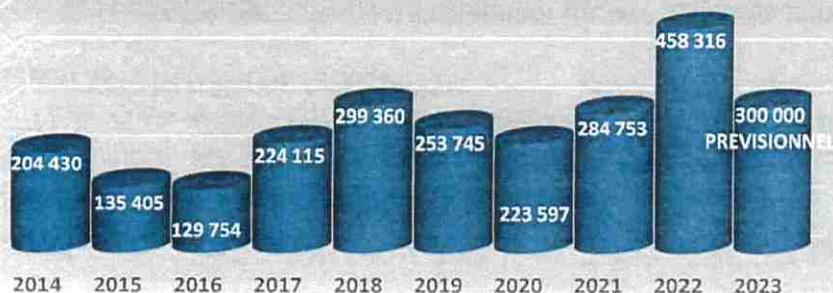
Une baisse de 55% du montant versé au titre de la DGF entre 2014 et 2022 qui conduit chaque année à une nouvelle baisse, même si celle-ci ralentit



Une très légère hausse de la DNP qui ne compense pas la poursuite de la baisse de la DGF



Des droits de mutation totalement dépendants des fluctuations des ventes de biens et donc du dynamisme du marché immobilier



Les éléments du projet de loi de finances pour 2023 concernant les **dotations communales**, confirmés par les services de l'Etat dans les différentes correspondances dont nous avons été destinataires, annoncent au mieux une hausse, au pire un maintien pour 80% des collectivités.

Par prudence, il a été envisagé **pour 2023 un maintien de la DGF et de la DNP au niveau 2022**, sachant qu'en plus, la commune a gagné des habitants et franchi le seuil des 5 000 habitants. Il conviendra d'être vigilant sur les montants notifiés, rapportés à l'habitant, pour voir si les notifications 2023 nous sont favorables ou non.

S'agissant des **droits de mutation**, une **inscription à 300K€** considérant le **caractère exceptionnel du montant perçu en 2022** et le fort ralentissement du marché immobilier avec le resserrement de l'accès au crédit depuis le **2<sup>nd</sup> semestre 2022**.

## 4. EVOLUTION DE LA FISCALITE SUR LA PERIODE 2022 ET 2023

### 4.1. FISCALITE DIRECTE – EVOLUTION TAUX ET BASE

La fiscalité communale, depuis 2021, ne comprend plus que 2 impôts directs locaux : la taxe sur le foncier bâti ou non bâti.

Le taux 2022 de 29.6% de TFB correspond à l'agrégation du taux communal de 13.31% (maintenu depuis 2014) et du taux départemental de 16.29% destiné à compenser la suppression de la TH (réforme fiscale 2021).

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Concernant les 20% restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'à cette année (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). **Ainsi au 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.** Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à compter de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes.

**A cet égard, les communes retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, en 2023, conformément aux instructions des services fiscaux, « les délibérations sur le vote des taux de fiscalité directe locale devront comporter le taux de taxe d'habitation, même si celui-ci demeure inchangé par rapport aux années précédentes ».**

\*\*\*

### Hausse de la fiscalité

**Tel que cela a été évoqué dans la délibération relative au vote des taux, la municipalité, notamment tous les Adjoints dans le cadre de leurs délégations, l'élu aux Finances, et l'administration ont travaillé jusqu'à il y a encore quelques jours à un budget qui puisse s'équilibrer sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à une hausse de la fiscalité locale.**

C'était la feuille de route qui avait été fixée, raison pour laquelle au stade du DOB, encore, la perspective budgétaire qui prévalait était celle d'une stabilité de notre fiscalité.

Malheureusement, en dépit de tous les efforts réalisés, la très forte hausse des dépenses liée à l'inflation, au premier rang desquelles les dépenses énergétiques qui ont explosé, ne permet pas de parvenir à une situation permettant un équilibre réel entre nos dépenses et nos recettes.

Depuis le début de la baisse de la DGF en 2013, la commune, chaque année, faisait davantage d'efforts pour diminuer ses dépenses. Depuis 2019, nous étions même parvenus à inverser la tendance et restaurer certaines marges de manœuvre permettant d'envisager, par exemple, nos programmes d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Aujourd'hui, alors que nous rencontrons une situation de hausse inédite de par l'ampleur de nos charges de fonctionnement, nous n'avons, du coup, plus aucune marge de manœuvre pour « rogner » encore davantage sur nos dépenses.

**Comme beaucoup de communes, confrontées à la même situation cette année, la municipalité est donc contrainte, afin de ne pas fermer ou dégrader de services à la population, et sans aucune autre alternative, de recourir à une hausse de la fiscalité locale, en relevant de 5 points le taux de la taxe foncière, celle-ci passant ainsi de 29.6% à 34.6%, hausse circonscrite à la seule nécessité d'atteindre l'équilibre réel de la section de fonctionnement.**



**LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES TAUX (%)** *Aucune augmentation des taux entre 2014 et 2022*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prévision)
<b>Taux taxe d'habitation</b>	26,55%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	0%	0%	27,05%
<i>(sur les résidences secondaires)</i>										
<b>Taux taxe foncière sur le bâti</b>	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	29,60%*	34,60%
<b>Taux taxe Foncière sur le non bâti</b>	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%

\*Le taux de 29.6% de TFB correspond à l'agrégation du taux communal de 13.31% et du taux départemental de 16.29% destiné à compenser la suppression de la TH (réforme fiscale 2021).

**LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES BASES (%)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prévision)
<b>Base taxe foncière sur le bâti</b>	5 839 842	5 955 558	6 025 844	6 041 642	6 180 302	6 311 725	6 420 368	6 417 750	6 790 321	7 260 000
<b>Evolution de la base TFPB</b>	2%	2%	1%	0%	2%	2,13%	1,41%	-0,04%	3,40%	6.9%
<b>Base taxe Foncière sur le non bâti</b>	29 733	93 051	27 517	49 024	29 979	31 150	32 762	31 577	32 103	35 500
<b>Evolution de la base TFPNB</b>	13%	213%	-70%	78%	-39%	3,76%	4,98%	-3,62%	3,40%	10.58%
<b>Base taxe d'habitation</b>	29 733	93 051	27 517	49 024	29 979	31 150	32 762	31 577	226 245	242 308
<b>Evolution de la base TH</b>										7.1%

**4.2. EN 2022, LA FISCALITE GENERE 193 K€ DE PRODUITS SUPPLEMENTAIRES PAR RAPPORT A 2021  
AVEC LA HAUSSE DU TAUX DE TF, ELLE DEVRAIT GENERER PRES DE 600K€ DE RECETTES SUPPLEMENTAIRES EN 2023**

RESSOURCES FISCALES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023
Taxe foncière & habitation	3 210 340	3 258 912	3 371 562	3 381 932	3 499 883	3 732 505	4 354 954
Autres impôts locaux	11 517	11 304	9 853	5 180	40 846	839	
État - compensation exo TF	1 896	1 981	1 957	2 049	25 822	26 923	28 502
État - compensation exo TH	78 870	88 146	85 840	93 263			
<b>Produit fiscal total annuel</b>	<b>3 302 623</b>	<b>3 360 343</b>	<b>3 469 212</b>	<b>3 482 424</b>	<b>3 566 551</b>	<b>3 760 267</b>	<b>4 383 456</b>
<b>Evolution annuel fiscalité</b>	<b>72 775</b>	<b>57 720</b>	<b>108 869</b>	<b>13 212</b>	<b>84 127</b>	<b>193 716</b>	<b>623 183</b>

En 2022, les ressources fiscales nettes ont générés un produit de 3 760 627 €, soit une amélioration de la fiscalité de 193K€.

La prévision 2023 résulte donc de la notification des bases prévisionnelles à +7.1% (loi de finances) et de la décision de l'équipe municipale d'une hausse de 5 points du taux de la TF destinée à faire face aux multiples charges auxquelles la commune doit faire face dans ce contexte inflationniste, et permettre d'éviter une dégradation de service, voire même la fermeture de certains services comme cela a pu être envisagé / évoqué jusqu'à il y a encore quelques jours.

### 4.3. DES PRELEVEMENTS SUR LA FISCALITE QUI CONTINUENT DE GREVER LE BUDGET

Depuis 2011, des prélèvements sont opérés sur la fiscalité communale à des niveaux élevés avec un repli depuis 2015 (FPIC, FNGR, loi SRU, contribution au redressement des finances publiques, FCCT)



Depuis 2011, l'Etat opère des prélèvements sur la fiscalité communale qui réduisent considérablement notre résultat chaque année (FPIC, FNGR, loi SRU, contribution au redressement des finances publiques). A ces prélèvements obligatoires, nous ajoutons les charges d'intercommunalité (FCCT) qui impactent également nos budgets locaux.

Ces prélèvements atteignent la somme de 246 K€ en 2022 et nous devrions avoir un niveau légèrement plus élevé en 2023. La **prévision 2023 porte sur 251 K€** qui inclut une prévision de 70 000 € pour les pénalités de logements sociaux (67 444 € en 2022, montant 2023 non notifié à ce jour) et 133K€ dû au FNGR (contribution prélevée suite à la suppression de la fiscalité des entreprises). Le FCCT de 2023 porté est de 48 K€ contre 44 K€ en 2022.

### 5. EVOLUTION DES AUTRES POSTES DE RECETTES DU CA 2022 ET DU BP 2023

**Le chapitre 013** comptabilise les indemnités journalières versées par la CPAM et l'assurance SOFCAP pour compenser les AT. En 2022, le réalisé a été de 118K€ et en 2023 la prévision budgétaire est prudemment fixée à 60 000€ (contre une prévision à 40 000 € au stade du BP 2022). Il nous est impossible d'anticiper sur le montant réalisé en fin d'exercice, la prévision est donc volontairement basse pour ne pas surestimer cette recette.

**Le chapitre 70** enregistre le produit des facturations des services communaux. Après deux années frappées par la pandémie, 2020 et 2021, l'année 2022 a retrouvé des niveaux de recettes en lien avec une activité normale des services. Pour 2023, l'un des principes budgétaires prévalant étant la prudence, les recettes ont été inscrites avec des niveaux de réalisation réalistes et prudents. Ils seront, au besoin, ajustés en cours d'exercice à la lumière de l'activité observée et des recettes réellement perçues en résultant.

Restauration sénior		
2019	52 831 €	Année normale
2020	41 932 €	Incidence crise sanitaire
2021	47 293 €	Reprise des activités séniors en 2021
2022	61 807 €	Année normale incluant une hausse de la fréquentation
2023	55 000 €	Prévision sur la base d'une projection sur le réalisé janvier / février 2023

Rest. Scolaire + centres		
2019	359 700 €	Année normale
2020	256 981 €	Incidence Crise Sanitaire et confinement de 2 mois en 2020
2021	373 293 €	Reprise des activités périscolaires et de la restauration scolaire en 2021
2022	468 962 €	Année en hausse importante intégrant une hausse des effectifs
2023	384 000 €	<i>Prévision prudente, sensiblement niveau 2021, la fréquentation du 1<sup>er</sup> semestre budgétaire 2023 (année scolaire en cours) étant connue, pas le 2<sup>nd</sup> semestre budgétaire 2023 (correspondant à l'année scolaire 2023-2024)</i>
Crèche		
2019	62 792 €	Année normale
2020	60 656 €	Incidence crise sanitaire
2021	63 987 €	Reprise de l'activité quasi normale de la crèche en 2021
2022	56 091 €	
2023	60 000 €	<i>Prévision sur la base de la facturation en cours, et de l'effectif fréquentant l'établissement à date</i>
Ecole de musique		
2019	41 849 €	Année normale
2020	28 293 €	Incidence Crise Sanitaire et confinement de 2 mois en 2020
2021	34 143 €	Reprise de l'activité quasi normale de la crèche en 2021
2022	42 374 €	
2023	30 000 €	<i>Prévision prudente, comme pour le périscolaire, la fréquentation du 1<sup>er</sup> semestre budgétaire 2023 (année « scolaire » en cours) étant connue, pas le 2<sup>nd</sup> semestre budgétaire 2023 (correspondant à l'année « scolaire » 2023-2024)</i>
Recettes funéraires		
2019	23 235 €	En 2019, une campagne de renouvellement des concessions arrivées à terme avait permis de générer des recettes supplémentaires
2020	11 056 €	En 2020, les redevances funéraires existent encore (2451 € réalisés)
2021	7 844 €	En 2021, suppression des redevances funéraires en 2021
2022	9 921 €	
2023	8 000 €	<i>Prévision impossible à anticiper précisément, inscription sensiblement au niveau du BP 2022 (7 000€), en attente donc du niveau de réalisation qui sera constaté</i>
Redevance du domaine public		
2019	16 165 €	En 2019, autorisations de voirie, RODP & Facturation Forains en 2019
2020	12 291 €	En 2020, autorisation de voirie moins nombreuses et fête foraine annulée (Covid)
2021	35 450 €	en 2021, mise en place de la convention "Métropolis" pour les bornes électriques (+ 20 000 €)-autorisation de voirie nombreuses
2022	55 826 €	en 2022, autorisation de voirie et RODP uniquement
2023	30 000 €	<i>Prévision sur la base des RODP attendues (Orange, GRDF... et intégrant les recettes des pylônes de téléphonie mobile). NB : la prévision est plus basse que l'an passé car en 2022 des recettes exceptionnelles ont été perçues au titre d'impayés résultant d'années antérieures.</i>

[Le chapitre 75](#) sert à comptabiliser les revenus des salles louées et des logements du parc locatif (loyers & charges). En 2022 le réalisé est de 93 966€, pour une année d'activité normale s'agissant de la location des salles, ou de l'occupation du parc de logement communal. La recette correspondante, inscrite au chapitre au Budget Primitif 2023 est portée à 94 790€, soit sensiblement le réalisé 2022.

[Le chapitre 77](#) sert à enregistrer les produits exceptionnels qui sont liés aux avoirs des factures payées l'année précédentes, aux indemnités de sinistres et aux produits de cession de l'actif. C'est un chapitre sur lequel la prévision budgétaire est très difficile à opérer. Le réalisé 2022 de 38 107€ correspond à des avoirs en régularisation, sur les frais d'énergie, au bénéfice de la commune. Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 10 000€ (pour mémoire, 2 500€ avaient été inscrits sur ce chapitre au stade du BP 2022).

### Points clefs, recettes de fonctionnement :

☛ Les recettes réelles de fonctionnement apparaissant au **CA 2022** sont en hausse relativement conséquente de 507K€ par rapport à 2021.

Cela résulte :

- de la hausse du **produit de la facturation des services**, liée à la reprise normale de l'activité des services en 2022 versus 2021 encore impactée par la crise sanitaire, et à une hausse des effectifs dans nos écoles, centres de loisirs et cantines,
- de la hausse des **droits de mutation** liée au dynamisme du marché immobilier en 2021,
- de la revalorisation de 3.4% des bases locatives ayant eu une incidence positive sur les **recettes de fiscalité**, alors même que la municipalité, comme c'est le cas depuis 2014 n'a pas augmenté les taux des impôts locaux,

☛ Grâce à cela, la section de fonctionnement a pu « absorber » les hausses conséquentes de charges et donc de ses dépenses liées à l'inflation et aux frais de personnel, et la section a ainsi pu **clôturer positivement**,

☛ Prudence néanmoins, excepté sur la fiscalité, ces recettes sont **précaires et leur maintien à ces niveaux relativement élevés n'est pas assuré, bien au contraire, notamment pour les droits de mutation attendus en baisse, si ce n'est en 2023, à coup sûr en 2024.**

☛ Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au **BP 2023** à hauteur de 6 806 K€, soit en hausse de 185 K€ par rapport au réalisé 2022 :

- le **produit de la facturation des services est inscrit en baisse** de 129 K€ par rapport au réalisé 2022 pour rester dans une logique de prudence, considérant par ailleurs que l'année budgétaire n'étant pas calée sur l'année scolaire, il est difficile de prévoir la fréquentation de certains services sur les 4 derniers mois de l'année,
- les **recettes liées aux dotations n'étant pas notifiées**, celles-ci sont inscrites pour 2023 à leur niveau 2022 pour la DGF et la DNP, l'Etat ayant assuré que dans le pire des cas, l'année 2023 serait marquée, pour 80% des communes par un maintien, et possiblement par une hausse dans le meilleurs des cas...

- s'agissant spécifiquement des **droits de mutations**, la recette exceptionnelle de 458K€ perçue en 2022 et correspondant au marché de l'immobilier 2021 n'est pas reconduite à ce niveau considérant la hausse des taux, et le resserrement de l'accès au crédit intervenus au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 et impactant négativement le volume des ventes immobilières depuis lors,

- pour la **fiscalité**, la recette attendue est de 5 029K€, intégrant une hausse de la fiscalité liée à la TF de +5 points, après 8 années de stabilité, permettant un équilibre réel de la section de fonctionnement et de compenser la hausse vertigineuse des dépenses l'impactant en 2023,

- une **fiscalité locale qui, en dépit de cette hausse, circonscrite à la seule nécessité d'atteindre l'équilibre budgétaire, reste en dessous de la moyenne des taux départementaux, la commune se trouvant toujours dans le quartile des communes affichant le taux de TF parmi les plus modérés.**

## CHAPITRE N°4 : UNE CAPACITE FINANCIERE MAINTENUE... POUR L'INSTANT

### UNE CAPACITE FINANCIERE NETTE A FIN 2022 DE 658 K€

Une CAF nette positive qui s'est améliorée depuis 2019 et qui dégage une épargne nette de 658 K€ en 2022.

valeur globale	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de Gestion	260 147	892 983	1 065 093	903 708	916 312
Intérêts de la dette payée	-80 023	-77 346	-72 900	-70 423	-73 968
Epargne brute = CAF Brute	180 124	815 637	992 193	833 285	842 344
Remboursement capital de la dette	-172 075	-174 748	-178 233	-182 909	-183 360
Epargne nette = CAF nette	8 050	640 889	813 960	650 376	658 984
par habitant	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de Gestion	53,89 €	181,98	214,61	181,65	182,64
Intérêts de la dette payée	-16,58 €	-15,76	-14,69	-14,16	-14,74
Epargne brute = CAF Brute	37,32 €	166,22	199,92	167,49	167,90
Remboursement capital de la dette	-35,65 €	-35,61	-35,91	-36,77	-36,54
Epargne nette = CAF nette	1,67 €	130,61	164,01	130,73	131,35

La CAF nette représente l'autofinancement de la ville. On note une stabilité relative de la CAF depuis les 4 derniers exercices (exception faite de 2020 – pandémie) qui oscille entre 640 et 660K€.

La CAF nette est constituée des crédits disponibles après le paiement de la dette pour financer les dépenses d'équipement.

C'est un résultat favorable compte tenu de ce que la ville dégageait en 2017 et 2018, soit une CAF quasi-nulle.

Néanmoins, eu égard aux projets d'investissement de la commune et leur volume financier globale, et surtout à l'évolution des dépenses de fonctionnement pour 2023, sans hausse des recettes, cette CAF aurait sans nul doute été négative dès la clôture 2023.

La CAF nette qui représente l'autofinancement disponible est restaurée progressivement depuis 2019 avec un bon résultat pour 2021 et 2022. Cette situation intervient après une diminution importante en 2017 puis un résultat quasi nul en 2018.

Ces résultats satisfaisants, qui témoignent des efforts réalisés depuis 4 ans, sont néanmoins très précaires car si la hausse importante des charges générales et charges de personnel connue en 2022 n'avait pas été compensée par une hausse dans des proportions similaires de nos recettes, cette épargne nette aurait disparue. **Or, comme cela a été évoqué dans le paragraphe précédent, ce sont des recettes non pérennes qui ont permis de maintenir cet équilibre sur l'exercice écoulé... il est donc fort peu probable que cette situation favorable se reproduise en 2023 bien au contraire...** Ainsi, l'explosion des dépenses en 2023, et la baisse prévisible de certaines recettes, si elles n'étaient pas compensées par le recours à la fiscalité, auraient conduit à une dégradation sans précédent de notre CAF nette, voire même à une CAF négative dès la clôture 2023.

#### Points clefs, capacités financières :

- ☛ Une capacité d'autofinancement restaurée depuis 2019,
- ☛ Un programme d'investissement 2022 qui a été réalisé sans recourir à l'emprunt,
- ☛ Une épargne nette dégagée en 2022 qui ne doit pas masquer l'extrême tension qui pèse sur nos finances, la hausse importante des dépenses n'ayant pu être compensée que grâce à des hausses de recettes pour une bonne partie précaires et non pérennes,
- ☛ Une CAF qui néanmoins, sans nouvelles recettes, aurait été négative dès la clôture 2023 compte tenu de la hausse vertigineuse des dépenses de fonctionnement,
- ☛ Un programme d'investissement 2023 qui est inscrit au budget également sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à l'emprunt.

**CHAPITRE N°5 :**  
**ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : CA 2022 ET BP 2023**

**1. PRESENTATION GENERALE CHIFFREE – SECTION INVESTISSEMENT - CA 2022 & BP 2023**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	Evolution CA21 à CA22
10.	Immobilisations corporelles	25 465 €	0€	0€	
16.	Emprunts et dettes assimilées	182 909 €	184 300€	183 360.87€	0.25%
20.	Immobilisations incorporelles	37 954 €	444 060.18€	80 536.52€	112.19%
204.	Subventions d'équipement versées	0 €	0€	0€	
21.	Immobilisations corporelles	708 388 €	1 220 139.26€	505 730.52€	- 28.67%
23.	Immobilisations en cours	15 034 €	1 829 975€	1 440€	- 90.42%
27.	Autres immobilisations financières	248 000 €	0€	0€	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 217 749 €</b>	<b>3 678 474.44€</b>	<b>771 067.91€</b>	<b>-36.68%</b>
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	45 551 €	12 734€	12 482.82€	- 72.6%
041.	Opérations patrimoniales	18 293 €	83 221€	83 218.31€	354.92%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>63 844 €</b>	<b>95 955€</b>	<b>95 701.13€</b>	<b>49.9%</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 404 €	374 413.49	374 413.49	15 474.6%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 283 997 €</b>	<b>4 148 842.93€</b>	<b>1 241 182.53€</b>	<b>-3.33%</b>

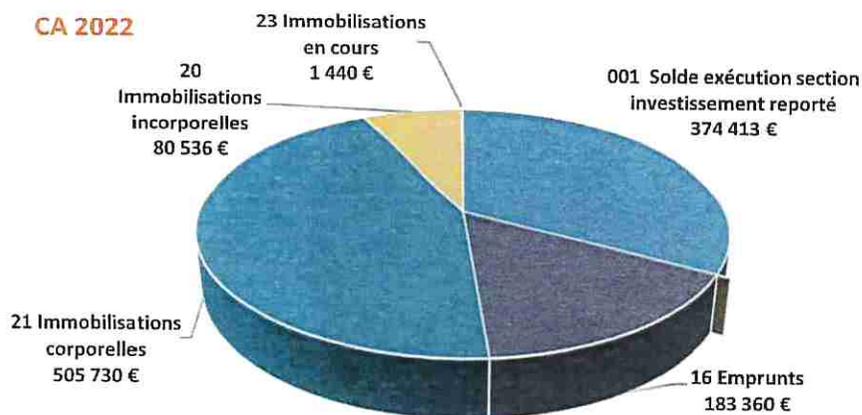
RECETTES D'INVESTISSEMENT		REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	Evolution CA21 à CA22
024.	Produit des cessions d'immobilisations		80 000€	0€	
10.	Immobilisations corporelles	206 018 €	119 150€	110 304.04€	-46.46%
1068.	Excédent de fonctionnement capitalisé		591 828.93€	591 828.93€	
13.	Subventions d'investissement	201 011 €	1 641 221€	274 133.01€	36.38%
16.	Emprunts et dettes assimilées				
27.	Autres immobilisations financières	249 293 €	1 294€	1 293.25€	-99.48%
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>656 322 €</b>	<b>2 433 493.93€</b>	<b>977 559.23€</b>	<b>48.95%</b>
021.	Virement de la section d'exploitation		1 440 250€		
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	234 968 €	191 878€	187 120.48€	-20.36%
041.	Opérations patrimoniales	18 293 €	83 221€	83 218.31€	354.92%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>253 261 €</b>	<b>1 715 349€</b>	<b>270 338.79€</b>	<b>6.74%</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €			
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>909 583€</b>	<b>4 148 842.93€</b>	<b>1 247 898.02€</b>	<b>37.19%</b>

BP 2023	Evolution BP22 à BP23	RAR	BP 2023 + RAR
181 000€	-1.79%		181 000€
233 764€	- 47.36%	217 490.28€	451 254.28€
500 979€	-58.94%	390 195.40€	653 389.40€
2 143 254€	17.12%	78 834€	1 848 679€
<b>3 058 997€</b>	<b>-16.84%</b>	<b>686 519.68€</b>	<b>3 745 516.68€</b>
14 000€	9.94%		14 000€
<b>14 000€</b>	<b>-85.41%</b>		<b>14 000€</b>
<b>3 072 997€</b>	<b>-25.93%</b>	<b>686 519.68€</b>	<b>3 759 516.68€</b>

BP 2023	Evolution BP22 à BP23	RAR	BP 2023 + RAR
127 855€	7.31%		127 855€
552 393.31€	-6.66%		552 393.31€
1 216 948€	-25.85%	127 410.88€	1 344 358.88€
1 294€			1 294€
<b>1 898 490.31€</b>	<b>-21.98%</b>	<b>127 410.88€</b>	<b>2 025 901.19€</b>
1 503 882€	-30.94%		1 503 882€
223 018€	16.23%		223 018€
<b>1 726 900€</b>	<b>-0.67%</b>		<b>1 726 900€</b>
6715.49€			6 715.49€
<b>3 632 105.80€</b>	<b>-30.12%</b>	<b>127 410.88€</b>	<b>3 759 516.68€</b>

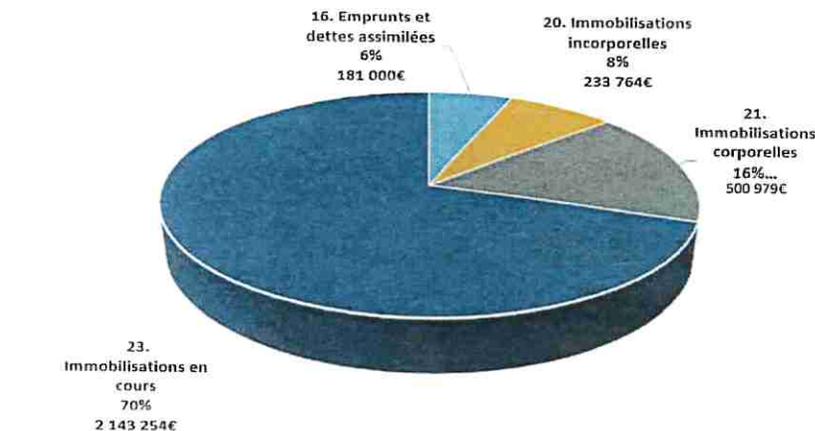
## 2. VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (hors opérations pour ordre)

CA 2022



Répartition des dépenses d'investissement CA 2022 (hors RAR)

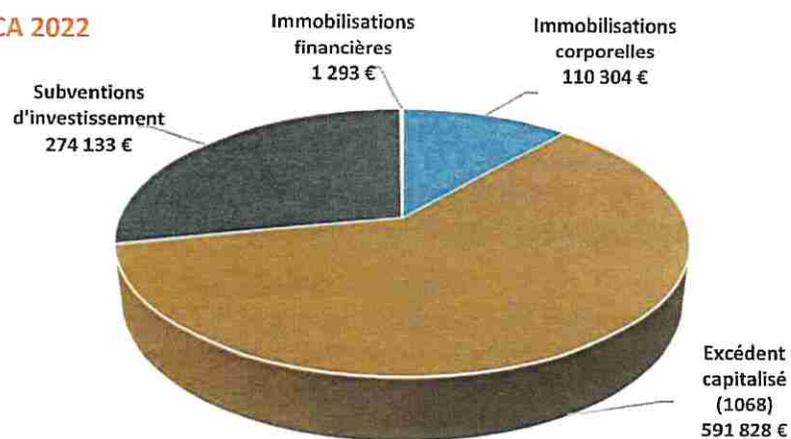
BP 2023



Répartition des dépenses d'investissement BP 2023 (hors RAR)

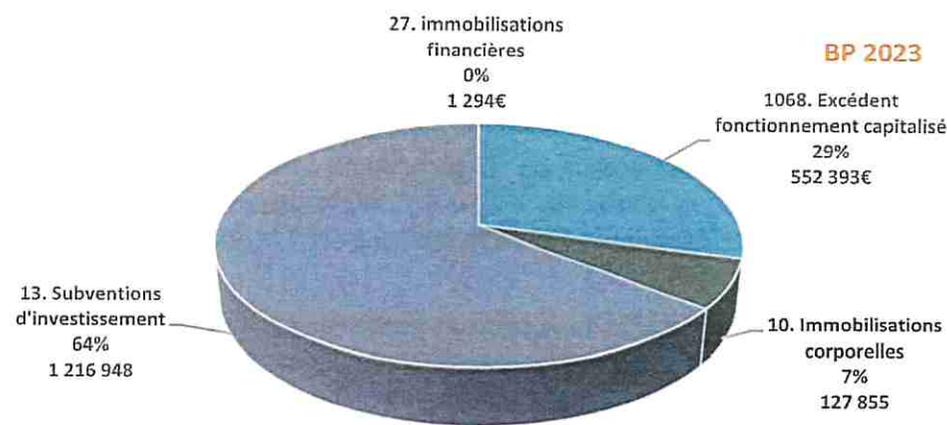
## 3. VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (hors opérations pour ordre)

CA 2022



Répartition des recettes d'investissement CA 2022 (hors RAR)

BP 2023



Répartition des recettes d'investissement BP 2023 (hors RAR)

## 4. ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2022 ET DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023

### 4.1. PART DES INVESTISSEMENTS DANS LE BUDGET GLOBAL 2022 & 2023

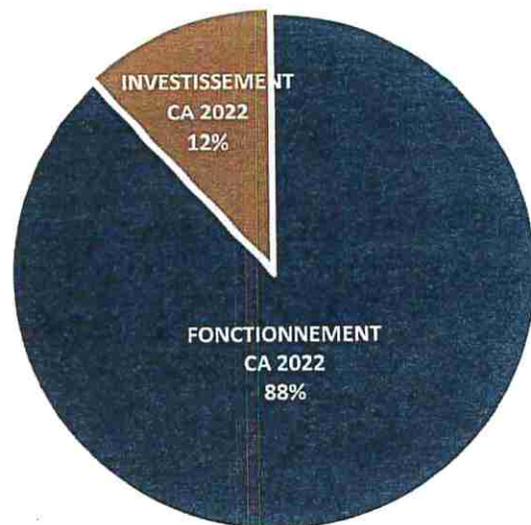
La **part consacrée à l'investissement au CA 2022** est de **12% du budget global contre 19% en 2021**. 88% du budget sont ainsi absorbés par le fonctionnement, contre 81% en 2021.

Ce pourcentage de réalisation modeste s'explique par l'inscription du contrat régional sur le Budget 2022 qui pour l'heure n'a démarré que pour la partie études et désormais la partie démolition. Ces phases d'étude et de maîtrise d'œuvre ont bien été lancées (pas encore l'attribution du marché de travaux) en fin d'année mais ces prestations se retrouvent pour la majeure partie dans les RAR de fin d'année 2022 et seront donc repris au BP 2023.

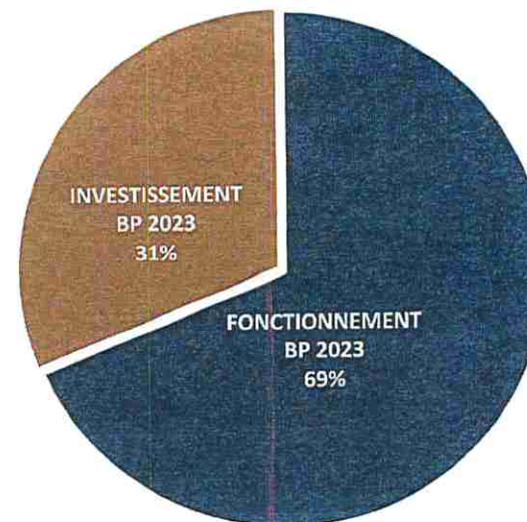
**La part de plus en plus importante prise par la section de fonctionnement, en terme d'exécution budgétaire, est symbolique de la difficulté, une fois les frais de fonctionnement réalisés, à dégager des excédents pour financer notre investissement, donc notre capacité à entretenir et moderniser nos équipements, nos bâtiments et nos espaces publics.**

**En 2023, la part de l'investissement dans le budget global est de 31%** principalement du fait de l'inscription budgétaire des opérations structurantes, soit celles prévues au CAR, la maison de santé, une partie de la vidéoprotection, et d'une enveloppe prévisionnelle destinée à compenser la hausse des prix que nos différents projets, chiffrés avant la hausse des prix entamée en 2022, devront absorber. **A noter, qu'en volume, les crédits inscrits en dépenses réelles d'investissement baissent par rapport à 2022, de moins 620K€, sur le poste de l'investissement « courant » hors grosses opérations, traduisant les difficultés évoquées quant au financement de l'entretien courant de nos équipements, et la modernisation de nos infrastructures.**

PART DES DEPENSES REELLES DANS LE CA 2022 (Réalisé 2022)



PART DES DEPENSES REELLES DANS LE BUDGET 2023 (BP 2023)

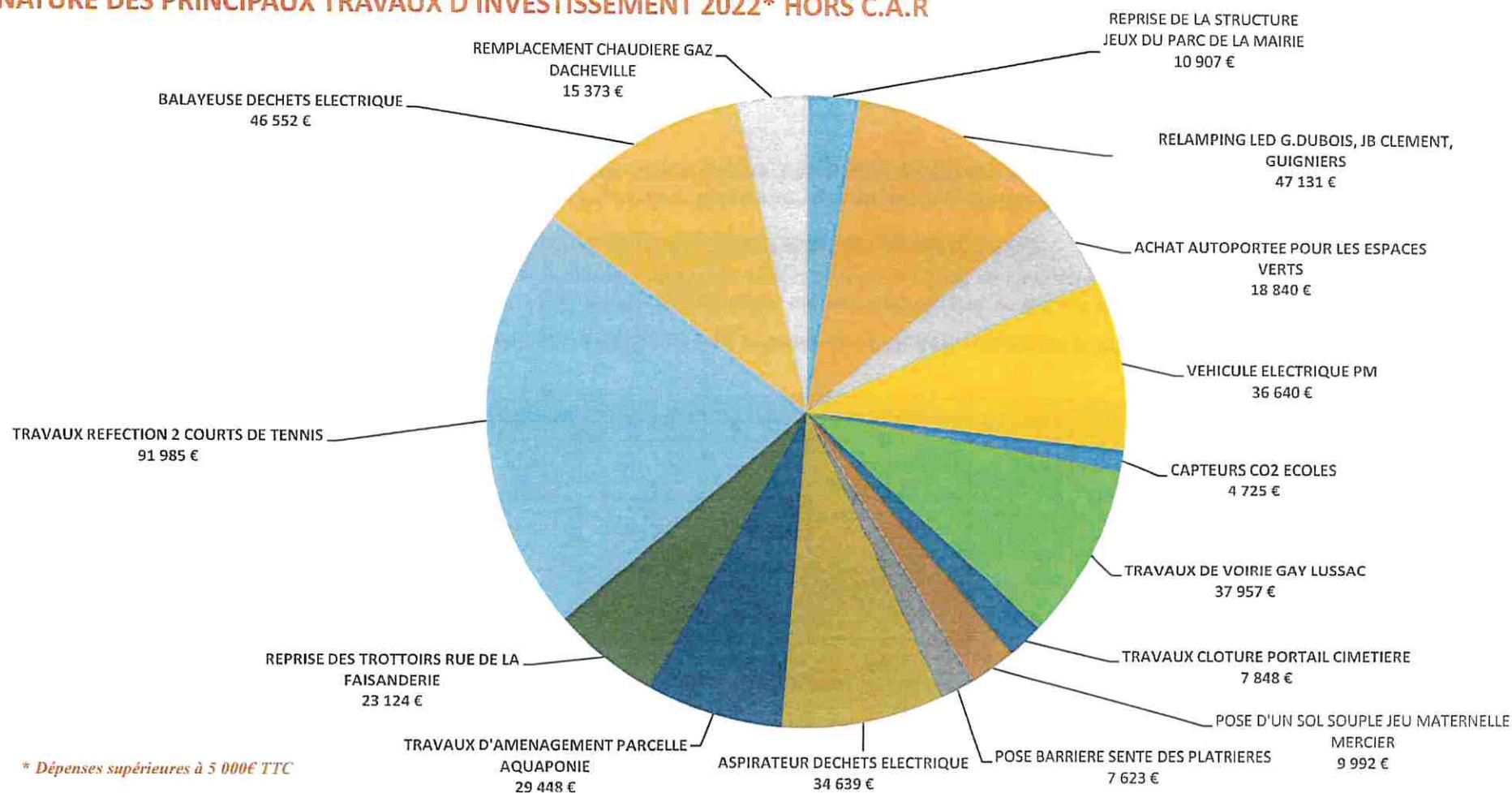


## 4.2. REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT AU CA 2022 (hors remboursement du capital)

En 2022, les principales dépenses portent sur l'entretien de l'espace public, de nos infrastructures et de nos équipements, on retrouve ainsi :

- l'acquisition de **deux balayeuses de voirie électriques** (pour rappel, cf. infra, sur lesquelles la commune a été subventionnée par l'Etat et la MGP), et d'une **tondeuse autotractée** pour l'entretien de nos espaces verts,
- les travaux d'aménagement urbain / de **rénovation de la voirie communale** adossés aux travaux réalisés par Grand Paris Grand Est sur les réseaux (Gay Lussac, Faisanderie),
- les travaux de **réfection de deux courts de tennis** au sein du parc sportif (également subventionnés pour partie par la Région Ile de France),
- la fin des **travaux d'aménagement de la parcelle d'aquaponie** (financés par la Région et la MGP),
- des travaux liés à la transition énergétique et la recherche d'économies d'énergies, via le **relamping de l'éclairage public** de 3 voies, le **remplacement d'une chaudière à la salle Dacheville**, ou l'**acquisition d'un véhicule électrique pour la PM** (toutes ces dépenses ayant également fait l'objet de subventions de la Région, de la MGP et/ou de l'Etat),
- divers travaux d'aménagement, pose d'une **barrière sente des platiers**, d'un **sol souple à la maternelle Mercier**, reprise de **clôture et portail au nouveau cimetière**.

### NATURE DES PRINCIPAUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2022\* HORS C.A.R



\* Dépenses supérieures à 5 000€ TTC

### 4.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023 : LE CONTRAT REGIONAL (CAR)

#### PLAN DE FINANCEMENT DES 3 PROJETS (CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL)

La réhabilitation de la Maison de la Nature a été lancée fin 2019 et s'est achevée en 2021. Les autres opérations sont mentionnées ici pour les montants sur la base desquels les demandes de financement ont été formulées en 2019.	Prix de revient total (projet actualisé)			Participation sous forme de subvention (sur le HT)					Participation sous forme de prêts (sur le HT)				Financement HT TOTAL	
	HT (prix actualisé)	TVA	TTC	Contrat Régional (CAR) *	Autres (DETR/FIM...)	%	C.A.F.	%	La Banque des Territoires	%	C.A.F.	%		
Centre de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	881 459 €	173 892 €	1 055 351 €	410 000 €	0 €	47%	100 000 €	11%	0 €	0%	100 000 €	11%	610 000 €	69%
Médiathèque	397 727 €	78 345 €	476 072 €	160 000 €	95 000 €	64%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	255 000 €	64%
Réhabilitation Maison de la Nature (en cours)	307 588 €	61 518 €	369 105 €	130 000 €	53 963 €	60%	0 €	0%	87 000 €	28%	0 €	0%	270 963 €	88%
<b>TOTAL DES 3 PROJETS (HT)</b>	<b>1 586 774 €</b>	<b>313 755 €</b>	<b>1 900 528 €</b>	<b>700 000 €</b>	<b>148 963 €</b>	<b>54%</b>	<b>100 000 €</b>	<b>6%</b>	<b>87 000 €</b>	<b>5%</b>	<b>100 000 €</b>	<b>6%</b>	<b>1 135 963 €</b>	<b>72%</b>

La réhabilitation de la Maison de la Nature a commencé en 2019 et s'est achevée en 2021. Cette opération n'apparaît donc plus budgétairement dans les crédits 2023. Les 2 autres opérations, soit la réalisation d'un ALSH et d'une médiathèque, ont commencé pour ce qui est des études puisque des réunions sont organisées depuis 2021 avec l'architecte désigné pour travailler sur le projet et l'AMO. Les études lancées en 2021 se sont ainsi poursuivies sur l'année 2022. **Le permis de construire a ainsi été instruit et délivré. Les opérations de démolition de l'existant sont achevées depuis le 8 mars.**

Nous sommes donc à ce jour en attente d'une date par l'INRAP pour que ses services viennent procéder aux fouilles archéologiques qui ont été décidées par les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Ils auront ensuite 3 mois pour établir un rapport et les travaux ne pourront débuter qu'une fois leur accord obtenu.

### 4.4. LES AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022 : LA VILLE RESTE DANS UNE SITUATION CONTRAINTE, MAIS SE MONTRE VOLONTARISTE SUR LE VOLUME DE SES PROJETS, TOUT EN POURSUIVANT SES RECHERCHES DE PARTICIPATIONS EXTERIEURES

La volonté municipale est de réaliser son programme d'investissement après avoir sollicité autant que cela est possible les différents partenaires financiers afin de réduire l'impact sur le budget communal. **Tel qu'évoqué supra, les principaux investissements réalisés font l'objet de participations financières extérieures.**

=> En 2023 **la ville va terminer de payer les opérations commencées en 2022** voire même antérieurement, pour un montant de dépenses de 686K€ avec en contrepartie des recettes de 127K€. Ce sont les **Restes à Réaliser (RAR) de 2022** qui trouveront leur exécution en 2023. Ils concernent essentiellement :

- > Les frais d'étude pour le programme CAR (Médiathèque et ALSH) pour 197 K€
- > La rénovation de l'éclairage public pour 47 K€.
- > La voirie avenue du Contrat pour 91 K€.
- > La voirie rue de la Faisanderie 38 K€.
- > La création d'un bâtiment de 35m2 au tir à l'arc 43K€.
- > Travaux de démolition sur la parcelle ALSH / Médiathèque 78 K€.
- > Travaux de voirie rue de Courtry 39 K€.
- > Aménagement carrefour Corot / Ch. de la Remise 46 K€.
- > Rénovation de deux terrains de tennis au parc sportif 45 K€.

**En dehors de ces opérations commencées en 2022, qui se poursuivent en 2023, et du programme du CAR, les dépenses d'investissement inscrites au BP 2023 sont limitées, compte tenu de la pression qui pèse sur la section de fonctionnement.**

En effet, pour ne pas déséquilibrer un budget déjà fragile, il a été décidé de **n'inscrire en investissement que les dépenses d'un faible montant que la commune peut supporter seule, ou celles pour lesquelles nous disposons déjà de notifications de subventions et donc de l'appui de financeurs extérieurs.**

Naturellement, en cours d'exercice, de nouvelles dépenses seront susceptibles d'être inscrites, concomitamment aux notifications d'attribution de subventions qui nous parviendraient concernant les projets considérés.

Pour L'enfance et la restauration scolaire :

- 3 250€ pour du mobilier dans l'éventualité d'une ouverture de classe, l'acquisition de bancs, et du petit matériel,
- 3 600€ pour l'acquisition de 2 cabanons sur la crèche et du petit équipement,
- 12K€ pour le remplacement d'équipements de cuisine anciens à la restauration scolaire,

Pour les services techniques :

- Les travaux liés aux opérations CAR (ALSH et médiathèque) 220 K€ en frais d'études et 1159 K€ en travaux – **subventionné à 70%**
- Les travaux liés à la réalisation d'une **maison de santé** pour 10K€ en frais d'études (non compté les 24 120€ figurant par ailleurs déjà au titre des reports) et 610K€ en travaux selon l'estimatif qui a prévalu dans le cadre des demandes de subventions déposées auprès de l'ARS, la Région et l'Etat, – **subventionné à 80%**
- Les travaux de remise en état et de **modernisation de notre système de vidéoprotection** sont inscrits, à ce stade, pour un montant de 237K€, correspondant à la part financée en propre par la commune et la part financée par la Région Ile de France (**subvention 30%**). Le reliquat de crédits nécessaires à l'opération, correspondant à la part devant être financée par l'Etat au titre du FIPD (169K€) sera inscrit lorsque la recette nous sera notifiée pour ne pas déséquilibrer la section,
- Des **travaux de voirie** pour 150K€,
- 21 500€ de crédits pour des **remplacements de convecteurs électriques anciens**, et/ou la **pose de fils pilotes** pour une meilleur régulation de nos dispositifs de chauffe électriques,
- 35 000€ pour le **fibrage de nos groupes scolaires**,
- Fin des **travaux d'aménagement du carrefour Corot / Remise** (bandes podotactiles, potelets) : 2 100€
- Remplacement d'une **barrière Chemin de la Remise** pour 3 100€,
- 2 500€ pour la **plantation d'arbres**,
- Petit équipement et **matériel espaces verts** pour 4 000€,
- Petit équipement et **matériel électroportatif** pour le service bâtiments pour 2 000€,
- 3 000€ pour des travaux de remise aux normes et/ou de **réparations règlementaires de nos bornes incendie**,
- 12 745€ pour l'achat de matériel informatique, téléphonique, et/ou la réalisation d'études/audit sur notre **infrastructure informatique** dans le cadre de la migration de l'infogérance de nos équipements.

**Pour les projets financièrement lourds, sur lesquels la commune est financée, soit l'ALSH / Médiathèque, la Maison de Santé, et la modernisation du système de vidéoprotection, une enveloppe de crédits non affectés est prévue à hauteur de 373K€.** En effet, ces projets ont été élaborés avant crise, et avant la situation inflationniste que nous connaissons et qui impacte les couts des matériaux de construction et des composants électroniques.

Malheureusement, il y a fort à parier que les plans de financement qui avaient prévalu (élaborés en 2019 pour l'ALSH / Médiathèque, et fin 2021/début 2022 pour la Maison de Santé et la Vidéoprotection) devront être revus à la hausse lors de l'attribution des marchés, et que ces hausses devront être portées par la commune, seule, les subventions déjà notifiées ne pouvant pas, elles, être réévaluées.

**Il convient donc d'anticiper cette situation pour ne pas nous retrouver, le moment venu, dans l'impossibilité d'attribuer les marchés de travaux correspondants.**

#### 4.5. PPI / Programmation Pluriannuelle d'Investissement / Projections d'investissement sur les années à venir

La commune ne dispose pas d'un Programme Pluriannuel d'Investissement formalisé en tant que tel, tant il est difficile pour une commune de notre strate, dans l'environnement budgétaire et financier actuel, tellement, incertain, et avec les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, de pouvoir envisager une programmation à horizon de plus de 2 années.

S'agissant néanmoins des projets sur du long terme, et des perspectives de dépenses en investissement susceptibles d'être étalées sur les prochains exercices, on peut d'ores et déjà identifier :

Montants du PPI exprimés en K€ et en TTC	2023 (avec RAR)	2024	2025	2026	2027	TOTAL TTC
CONSTRUCTION ALSH (dont RAR 2022 126K€ en études)	300	737	0	0	0	1 037
CONSTRUCTION MEDIATHEQUE (dont RAR 2022 57K€ en études)	200	272	0	0	0	472
CONSTRUCTION MAISON DE LA SANTE (dont RAR 2022 24K€ en études)	344	324	0	0	0	668
AMELIORATION DE LA VOIRIE	150	150	100	100	100	600
VIDEOPROTECTION + RACCORDEMENT FIBRE	300	360	190	100	00	650
AMELIORATION DES BATIMENTS	60	80	80	80	80	360
RELAMPING ECLAIRAGE PUBLICS (dont RAR 2022 « LED éclairage public » 47 K€)	47	286	0	0	0	347
RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE	0	40	40	40	40	160
EXTENSION INFRASTRUCTURES SCOLAIRES (écoles + rest. scolaire)	0	80	100	300	200	680
<b>Total TTC du PPI</b>	<b>1 401</b>	<b>2 009</b>	<b>520</b>	<b>620</b>	<b>420</b>	<b>4 950</b>

- le projet d'**ALSH / Médiathèque**, les opérations d'études, AMO, mission architecturale sont engagées depuis mai 2021, le Permis de Démolir et Permis de Construire ont été instruits en 2022, la démolition achevée le 8 mars 2023, la commune est en attente des fouilles de l'INRAP, viendra ensuite le montage du DCE puis l'attribution que nous souhaitons 2<sup>nd</sup> semestre 2023 (*cout cf. supra*),

- projet de réalisation d'une **Maison Médicale** à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville. Le projet, d'un cout prévisionnel de 668K€ TTC. 80% de subventions ont été sollicitées et obtenues sur le projet. Celle de l'ARS, pour 40%, est néanmoins conditionnée à l'obtention de l'accord de 2 médecins généralistes à s'installer dans la structure. Monsieur le Maire démultiplie ses efforts auprès de tous ses contacts pour que nous obtenions dans les meilleurs délais cette garantie, condition *sine qua non* à la poursuite de ce projet,

- le marché de rénovation-extension de la **vidéoprotection** et du réseau de fibres-optiques de la Ville de Coubron, le projet de remise aux normes et modernisation de nos équipements est bouclé depuis plus d'un an, pour un montant prévisionnel de 361K€ HT pour la première tranche. Des demandes de subventions ont été formulées. Eu égard au montant considéré, la commune ne peut porter seule cette dépense. A ce jour, la Région Ile de France finance à 30%. 50% avaient été sollicité auprès des services de l'Etat en 2022, la commune a reçu une fin de non-recevoir. Nous avons redéposé une demande en 2023 au titre du FIPD. Dans l'attente de la réponse de l'Etat, seule la part financée par la commune et la Région sont inscrites au Budget.

- de façon pluriannuelle, la commune poursuivra son **programme de rénovation de voirie**. Comme évoqué lors de la présentation du ROB, la municipalité a fait le choix d'adosser son programme en la matière au programme de rénovation des réseaux réalisé par l'EPT Grand Paris Grand Est. Cela présente l'avantage, pour la commune, d'intervenir en « complément » des réfections réalisées par l'EPT à l'achèvement des travaux réalisés sur les réseaux. Cela dans un souci de cohérence et afin de réduire les couts d'intervention pour la commune puisque nous ne réalisons, dès lors, « que » le complément sur la voirie non impactée par les travaux du Territoire. La lisibilité financière néanmoins, s'agissant d'une programmation pluriannuelle, n'est pas aisée, en ce sens qu'elle dépend donc de la programmation de GPGE, et par ailleurs, de nos capacités budgétaires à nous adosser à celle-ci. Dans le cadre de « Marne propre » la plupart des chantiers doivent se dérouler cette année, puis début 2024. Pour rappel, en investissement, le montant inscrit au BP 2023 à cet effet est de 150K€,

- le **relamping de l'éclairage public**. A ce jour, 58% de l'éclairage public communal a été converti en LED. La commune, pour accélérer sa démarche de transition énergétique sur ce poste de dépenses, a fait estimer le cout total de la conversion des 42% dispositifs encore d'ancienne génération. Deux demandes de subventions (cf. infra) ont été déposées. Le cout total de l'opération, TTC serait de 286K€. La dépense n'a naturellement pas encore été inscrite au BP puisqu'elle ne pourra l'être que dès lors de les financements et les notifications de subventions afférentes nous seront, nous l'espérons, parvenus. A noter sur ce poste, au BP 2023, 47K€ de dépenses reportées.

#### **Points clefs, dépenses d'investissement :**

- ☛ Les dépenses réelles d'investissement (chapitre 20, 21, 23) apparaissent au **CA 2022** en volume à 587 K€. On y comptabilise :
  - les **études sur la réalisation de l'ALSH / Médiathèque** qui ont été engagées (désignation de l'architecte, de l'AMO et des bureaux de contrôle), les travaux de démolition figurant, eux, dans les reports,
  - les études sur la réalisation d'**une maison de santé**,
  - on peut noter parmi les opérations les plus importantes réalisées en 2022, des opérations de **renovation de voirie**, les travaux de **réfection de 2 courts de tennis**, l'acquisition d'équipements électriques pour l'entretien de l'espace public (**balayeuse et aspirateur de voirie**), l'acquisition du **véhicule électrique de la Police Municipale**, des travaux liés à la transitions énergétique (**relamping éclairage public, remplacement de chaudière...**), divers travaux de rénovation / embellissement de nos bâtiments communaux (cimetière, écoles, aquaponie etc.).
  - on note également un grand nombre d'opérations dans les reports, engagées en 2022 mais qui seront achevées et mandatées en 2023 (notamment sur de la voirie, **renovation/aménagement, Corot/Remise, rue de Courtry, Faisanderie, Beursault...**).
  
- ☛ Les dépenses réelles d'investissement (chapitre 20, 21, 23) sont inscrites au **BP 2023** pour un montant de 3 058 K€ :
  - ce montant, qui reste important en volume, témoigne du maintien d'**une posture volontariste de la commune sur son programme d'investissement**,
  - néanmoins, **en baisse de 16% par rapport au BP 2022**, il témoigne également de la très forte pression qui pèse sur notre budget, liée à l'explosion de nos charges de fonctionnement (énergie et dans une moindre mesure personnel, cf. supra).
  - les **dépenses d'investissement ont ainsi été recentrées sur les programmes structurants, ALSH/Médiathèque, maison de santé, rénovation de la vidéoprotection/sécurité**,
  - le chapitre 21 qui porte les **dépenses d'investissement courantes d'entretien et de modernisation du patrimoine baisse ainsi de près de 60%**, illustrant nos difficultés dans un tel contexte, à assumer de front l'ensemble des projets,
  - un certain nombre de dépenses, non inscrites à ce stade car liées à l'obtention de financements, des demandes de subventions ayant été déposées au cours du mois de février. Celles-ci pourront être portées au budget, en DM, dès lors que les recettes corrélées liées aux subventions obtenues nous seront notifiées,
  - outre les projets d'ampleur, un **programme d'investissement axé sur la voirie (150K€), la modernisation de nos bâtiments et équipements (fibrage de nos groupes scolaires, transition énergétique, mises aux normes), ou l'entretien de nos espaces publics**.

## 5. POINT SUR LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En termes de recettes, 4 types de recettes coexistent sur la section investissement, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les recettes liées au reversement de la TVA (FCTVA), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, et le financement par l'emprunt des projets d'investissement.

### 5.1. LES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	BP 2023
10222.	FCTVA	184 344 €	143 659 €	79 149€	97 855€
10226.	Taxe d'aménagement	48 273 €	52 682 €	31 154€	30 000€
1068.	Excédents de fonctionnement capitalisés	202 747 €	0 €	591 829€	552 393€
<b>TOTAL DOTATION ET RESERVES</b>		<b>435 364 €</b>	<b>196 341 €</b>	<b>709 401€</b>	<b>680 248€</b>

Depuis 2021, le FCTVA a fait l'objet d'une réforme. Les comptes ont été listés et la déclaration automatisée à partir des données saisies dans le compte de gestion. L'assiette des dépenses éligibles porte sur des dépenses réelles uniquement et sur des articles bien précis

Le **FCTVA** est le remboursement de la part de TVA (16,404%) des dépenses d'investissement réalisées en N-1.

**Compte tenu du volume de dépenses d'investissement en 2022, l'inscription en 2023, soit en année n+1, est inscrite en hausse par rapport à 2022 à 97 K€.**

La **Taxe d'aménagement** est liée aux permis de construire et autorisations de travaux. De la même manière que les droits de mutation en recette de fonctionnement, **cette recette, corrélée au dynamisme de l'immobilier et du bâtiment est prudemment inscrite à 30 K€ (soit le réalisé 2022).**

Les **excédents capitalisés** proviennent de l'affectation du résultat de fonctionnement N-1. Ils servent à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Celle-ci ayant clôturée en 2022 avec un déficit, il est donc nécessaire d'inscrire un montant sur ce compte afin de résorber ce déficit par une affectation du résultat de la section de fonctionnement 2022 => soit 552 393€.

### 5.2. LES AMORTISSEMENTS

Code	Libellé	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	BP 2023
28	AMORTISSEMENTS	146 206 €	142 852 €	187 120 €	223 018 €

Les amortissements constituent un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement dans le but de contribuer au financement de cette dernière. L'amortissement contribue au financement du programme d'investissement à hauteur de 223 K€. Il s'agit d'une écriture d'ordre équilibrée en dépenses de fonctionnement par une inscription du même montant.

**Avec le passage en M57, les amortissements se calculent désormais au prorata temporis dès la 1<sup>ère</sup> année de l'acquisition**, contrairement à précédemment où les amortissements étaient calculés en N+1. Un ajustement sera sans doute nécessaire en cours d'année pour tenir compte de la variable non prévisible du prorata temporis.

### 5.3. LES SUBVENTIONS OBTENUES EN 2022

=> En 2022, la ville a obtenu la notification de subventions pour les opérations suivantes :

Année	Partenaire	Nature des travaux subventionnés	Montant HT des travaux	% participation	Subvention accordée	Etat d'avancement
2022	Région Ile de France	Réhabilitation de 2 courts de tennis au parc sportif	97 604	50	48 802	En cours
2022	Métropole du Grand Paris	Remplacement chaudière Dacheville	14 572	50	7 286	Opération réalisée - Solde en attente
2022	DSIL / Etat	Remplacement chaudière Dacheville	14 572	30	5 122	Opération réalisée - Solde en attente
2022	Métropole du Grand Paris	Balayeuse de voirie	67 659	30	20 297	Opération réalisée - Solde en attente
2022	DSIL / Etat	Balayeuse de voirie	67 659	30	20 297	Opération réalisée - Solde en attente
2022	Métropole du Grand Paris	Aspirateur de voirie	28 866	30	8 659	Opération réalisée - Solde en attente
2022	DSIL / Etat	Aspirateur de voirie	28 866	30	8 659	Opération réalisée - Solde en attente
2022	Métropole du Grand Paris	Véhicule électrique	26 250	30	7 875	Opération réalisée - Solde en attente
2022	DSIL / Etat	Relamping éclairage public	40 000	50	20 000	En cours
2022	Région Ile de France	Relamping éclairage public	40 000	17.5%	7 048	En cours
2022	Région Ile de France	Videoprotection	361 840	30	108 552	Opération insuffisamment financée suite refus de l'Etat FIPD 2022 / nouveau dépôt FIPD 2023
2022	Région Ile de France	Maison de Santé	557 856	30	167 357	En cours
2022	ARS Ile de France	Maison de Santé	557 856	40	223 142	En cours
2022	DETR / Etat	Maison de Santé	557 856	10	55 786	En cours
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS NOTIFIEES EN 2022</b>			<b>1 194 647,00 €</b>		<b>708 882,00 €</b>	

### 5.4. LES SUBVENTIONS DEMANDEES EN 2023

=> En ce début d'année 2023, la ville a déjà déposé 8 dossiers de demandes de subventions pour les opérations suivantes :

Année	NATURE DE L'OPERATION FINANCEE	NATURE DU FINANCEMENT	montant des travaux HT	Subvention demandée	%
2023	Remplacement de 3 chaudières anciennes (Hôtel de Ville, cantine centrale et crèche Woopitoo)	DSIL (Etat)	37 964€	30 371€	80%
		DETR (Etat)			
2023	Relamping, conversion LED de l'éclairage de la salle de spectacle Corlin (salle et éclairage scénique)	DSIL (Etat)	31 732€	25 385€	80%
		DETR (Etat)			
2023	Remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville	DSIL (Etat)	49 173€	14 752€	30%
		FIM (Métropole du Grand Paris)		24 586€	50%
2023	Achèvement du relamping éclairage public (conversion LED de 309 candélabres)	Fonds Vert (Etat)	238 343€	95 337€	40%
		Appel à projet Région IDF		71 503€	30%
			<b>357 212€</b>	<b>261 934€</b>	<b>73.33%</b>

Ce sont donc 8 nouveaux dossiers de subvention qui auront été déposés entre janvier et mars 2023 pour une somme de 357 K€ de travaux et 261 K€ demandés, soit un taux moyen de 73%. Ils seront complétés par d'autres demandes dans le courant de l'exercice budgétaire, lorsque cela sera possible compte tenu de leur éligibilité aux appels à projets de différents organismes financeurs, ainsi qu'à leurs calendriers.

## 5.5. LES SUBVENTIONS OBTENUES DEPUIS 2014 PAR PARTENAIRE

### EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DEPUIS 2014 (subventions notifiées en €)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL FINANCEUR
 Ile de France				115 103		708 514	44 397	8 962	331 759	1 208 735 €
 Métropole Grand Paris				34 978	76 276	126 973	15 631	97 267	44 117	395 242 €
 République Française	19 873	84 468	116 587	36 561	84 090	122 512	55 133	24 012	109 864	653 100 €
 Ministère des Sports			229 818							229 818 €
 Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT					70 000		15 000			85 000 €
 stif				59 500						59 500 €
 FFF					40 000					40 000 €
 République Française		33 429						3 337		36 766 €
 FIPD	46 406	13 163	10 000	60 000						129 569 €
 RESERVE PARLEMENTAIRE									223 142	223 142 €
 ars Agence Régionale de Santé Ile-de-France										23 475 €
 ALLOCATIONS FAMILIALES							23 475			23 475 €
 Caf de la Seine- Saint-Denis	66 279 €	131 060 €	356 405 €	306 142 €	270 366 €	957 999 €	153 636 €	133 578 €	708 882 €	3 084 347 €

Depuis 2014, la ville a sollicité de multiples partenaires financiers.

L'Etat n'est plus le 1<sup>er</sup> financeur de la Ville, la Région et la Métropole sont devenues des partenaires incontournables.

Ainsi, depuis sa création, la Ville sollicite autant qu'il est possible le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) avec des dépôts de dossiers systématiques lorsque les travaux répondent aux critères. La Région IDF est, elle aussi, de plus en plus sollicitée surtout en 2019 avec la mise en place du Contrat Régional (700 K€) et l'année dernière avec la vidéoprotection et la maison de santé.

Depuis 2014, ce sont plus de 3 millions d'euros de financements obtenus.

Le montage des dossiers de financement est une tâche ardue et technique tant la nature des dossiers à constituer est différente, d'un projet à l'autre, en fonction des financeurs et des multiples appels à projets existant. Il nécessite un portage administratif et un suivi financier chronophages mais indispensables à la poursuite de nos investissements.

Là encore, les petites communes telles que la nôtre, qui ne bénéficient pas de « cellule/service subvention » sont désavantagées par rapport aux communes plus importantes qui disposent de services et d'agents spécifiquement dédiés à la recherche au quotidien de ces financements.

### Points clefs, recettes d'investissement :

- ☛ Les recettes d'investissement apparaissent au **CA 2022** en volume à **1 247 K€** :
  - la section a été alimentée par le **FCTVA pour 79K€** et la **taxe d'aménagement pour 31 K€** (soit une forte baisse par rapport à 2020 : -87 K€),
  - la commune a poursuivi ses recherches de financement en déposant de nombreux dossiers de demandes de subvention, ainsi, **en 2022 ce sont 708K€ qui ont été notifiés sur 8 projets, soit 5 fois plus qu'en 2021 (134K€)**,
  
- ☛ Les recettes d'investissement sont inscrites au **BP 2023** pour un montant de **3 759 K€** (y compris les RAR) :
  - ce montant est rendu possible par le **virement d'un montant de 1 503 K€ de la section de fonctionnement**,
  - ce montant inclus également l'affectation d'une partie du résultat 2022 à la couverture du déficit de la section d'investissement constaté fin 2022 (RAR inclus) et qui s'élevait à la somme de 552 K€,
  - les ressources attendues au titre du **FCTVA sont en légère hausse** à 97 K€ contre 79K€ soit **+18K€** à confirmer néanmoins dans l'attente de l'état définitif
  - une **taxe d'aménagement** en baisse en 2022 passant de 52K€ en 2021 à 31K€, et donc **prudemment inscrite pour le BP 2023 à 30K€**,
  - **poursuite des recherches de financement** par la sollicitation de tous les partenaires financeurs (**8 dossiers de demandes de subvention déjà déposés en 3 mois**, d'autres à venir, principalement sur des **actions de transition énergétiques** : achèvement du relamping de l'éclairage public, remplacement des chaudières de l'Hôtel de Ville, la crèche municipale et la cantine centrale, relamping de l'éclairage de la salle de spectacle Jean Corlin (salle et éclairage scénique), remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville,
  - section équilibrée **sans recours à l'emprunt, en dépit de la volonté maintenue de poursuivre les projets structurants, engagés par la municipalité.**

## CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LA DETTE AU 31/12/2022

- ⇒ Un encours de la dette formé à 69% par la Caisse d'Épargne, 24% par la Caisse des Dépôts et 7% par le Crédit Agricole.
- ⇒ Un encours de la dette qui baisse : 4 373 K€ fin 2022 contre 5 183 K€ fin 2017.
- ⇒ Une dette sécurisée *sans produits structurés* : 76% des emprunts sont à taux fixes et les autres 24% indexés sur le livret A.
- ⇒ Avec un taux moyen de 1,56%, l'encours de la dette démontre une bonne gestion.
- ⇒ L'encours de la dette a été renégocié en 2016. Cette renégociation a permis de redonner des capacités financières à la ville avec un abaissement de 144 000 € dès 2017.

La dette est entièrement sécurisée et stabilisée car seuls les 2 emprunts Caisse des dépôts ne sont pas à taux fixe, mais indexé sur le taux de rémunération du livret A.

A noter néanmoins la hausse de celui-ci le 1<sup>er</sup> février 2023 de 2% à 3% qui a une incidence sur le remboursement de nos annuités d'intérêts.

CARACTERISTIQUES DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2022 PAR PRETEUR : Un encours essentiellement à taux fixe avec un taux moyen de 1,56%

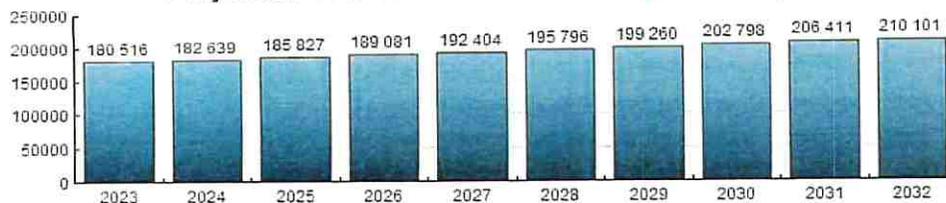
Code	Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Part dans le capital emprunté	Type de taux	Taux d'intérêt	Date fin	Montant de l'emprunt	CRD au 31/12/2022	IRD au 31/12/2022	Capital remboursé sur la période 2022
E 31	CONTRAT	15/06/2015	CRCA LIVRY GARGAN	8,33%	Fixe	1,71%	07/07/2035	456 152	308 463	35 503	21 473
E 32	45745	27/01/2016	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20,24%	Variable	1,50%	01/03/2057	1 108 000	987 381	591 051	19 639
E 33	9682075	08/01/2016	C.E ILE DE France	14,61%	Fixe	2,26%	05/04/2041	800 000	628 670	139 791	27 372
E 34	9834907	24/11/2016	C.E ILE DE France	16,10%	Fixe	1,35%	05/12/2039	881 673	677 357	81 075	35 211
E 35	9836371	24/11/2016	C.E ILE DE France	39,13%	Fixe	1,29%	25/12/2041	2 142 163	1 689 161	216 357	77 955
E 36	5332857	12/12/2019	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1,59%	Variable	1,25%	01/08/2060	87 000	82 324	52 200	1 711
Total pour budget Ville de Coubron				100,00%		1,56%		5 474 988	4 373 360	1 115 978	183 360

REPARTITION PAR PRETEUR	Emprunt contracté à l'origine par prêteur	
	(en €)	(en %)
C.E ILE DE FRANCE	3 823 836	69,84%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 195 000	21,83%
CRCA LIVRY GARGAN	456 152	8,33%
Total de la répartition	5 474 988	100,00%

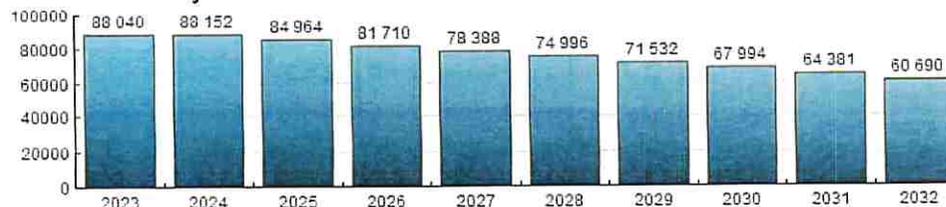
Encours de la dette au 31/12/2022 par prêteur	
(en €)	(en %)
2 995 188	68,48%
1 069 705	24,46%
308 463	7,05%
4 373 360	100,00%

Type de taux	Composition de la dette par type de taux	
	(en €)	(en %)
Fixe	3 303 655	75,54%
Variable	1 069 705	24,45%
Total de la répartition	4 373 360	100,00%

Projection évolution du remboursement du capital



Projection évolution du remboursement des intérêts



### Points clefs :

- ☛ Une dette sécurisée (76% de nos emprunts sont à taux fixes), les deux seuls emprunts à taux variables ayant été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et ceux-ci sont adossés à l'évolution du taux de rémunération du Livret A
- ☛ Un encours de dette qui baisse, avec un taux moyen de 1,56% au 31/12/2022,
- ☛ Un point de vigilance sur le relèvement du taux d'intérêt du livret A, indexé de 2 de nos emprunts, qui est passé à 3% au 1<sup>er</sup> février 2023, et qui avait déjà été relevé à 2% le 1<sup>er</sup> août 2022 après plusieurs années sous la barre des 1%,
- ☛ Les inscriptions budgétaires correspondantes, de CA 2022 à BP 2023, passent de 74K€ à 89K€ pour la charge des intérêts, et de 184K€ à 181K€ pour le remboursement du capital de la dette,
- ☛ Un budget 2023 équilibré sans emprunt comme c'est le cas depuis 2016 (exception faite des 87K€ empruntés en 2019 mais tel que prévu par le plan de financement du CAR pour la rénovation de la Maison de la Nature) et qui se traduira donc par un allègement pour la commune de la charge de la dette.

Principaux points à retenir sur l'exécution 2022 et le budget primitif 2023

- ✗ **Un contexte économique marqué en 2022 par l'inflation, et qui se poursuit en 2023 voire même s'amplifie sur certains postes de dépenses, notamment s'agissant des frais énergétiques et l'alimentaire,**
- ✗ **Des marges de manœuvre qui se réduisent encore sous la pression de l'envolée des charges liées aux frais généraux et aux coûts de personnel, mais une volonté maintenue de la municipalité de poursuivre ses projets structurants, pour les Coubronnais,**

\*\*\*

Compte Administratif 2022 :

- ✗ **Un résultat positif qui n'est atteint que parce que nos recettes de fonctionnement ont été abondées par des droits de mutation importants, recette précaire et conjoncturelle, situation qui laisse donc planer les plus grandes craintes sur l'exercice 2023... et les suivants...**
- ✗ **Des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 5% (notamment +3.5% pour le personnel, et + 20.2% pour les frais généraux, des hausses inédites par leur ampleur et ce qu'elles représentent en volume, soit +369K€ !), après des années de baisses suite aux efforts réalisés,**
- ✗ **Une hausse résultant de causes sur lesquelles la commune n'a pas prise, sur les frais de personnel, les différentes revalorisations (indice, catégories C, SMIC), et sur les frais généraux, la hausse des coûts énergétiques (+86K€), de l'alimentaire (+62K€), et moindrement les transports, l'entretien des bâtiments, l'eau...**
- ✗ **En recettes, des dotations de l'Etat qui, en dépit des annonces de gel, ont globalement continué de baisser, Coubron touchant 68€ par habitant, là où la moyenne du département est de 245€,**
- ✗ **Des investissements réalisés pour l'entretien et la modernisation de notre patrimoine en baisse en raison de ce contexte, mais néanmoins à un niveau qui reste conséquent, poursuite des études sur la Maison de Santé, lancement des opérations de démolition sur le site de l'ALSH/Médiathèque, achat d'aspirateur et balayeuse électrique de voirie, d'un véhicule électrique pour la PM, travaux de transition énergétique (relamping éclairage public, chaudière), travaux de voirie (rue du Contrat, Faisanderie, Gay Lussac...), réfection de 2 courts de tennis, travaux divers sur nos bâtiments et équipements.**
- ✗ **Un montant de subventions notifiées très important qui atteint 708K€ en 2022, un record depuis 2019 marqué par le Contrat d'Aménagement Régional,**

\*\*\*

Budget Primitif 2023 :

- ✗ **Une pression plus forte que jamais sur notre section de fonctionnement, qui subit en 2023, encore plus qu'en 2022, une hausse vertigineuse des frais énergétiques (+584K€ de BP 2022 à BP 2023), et les conséquences en année pleine des mesures prises au bénéfice des agents de collectivités, non compensées par l'Etat (revalorisation de +3.5% du point d'indice, poursuite des reclassements de certains personnels, hausse du SMIC... hausse des cotisations retraites à venir ? + 226K€ de BP 2022 à BP 2023),**
- ✗ **Des recettes inscrites avec réalisme mais néanmoins prudence, un certain nombre de données ne nous ayant pas encore, à date, été communiquées,**
- ✗ **Une hausse des recettes de fiscalité néanmoins attendue du fait de la revalorisation des bases de +7.1% pour 2023, et de la décision contrainte de la municipalité d'une hausse de 5 points de la Taxe Foncière, afin de ne pas fermer ou dégrader de services à la population, et sans aucune autre alternative, hausse circonscrite par ailleurs à la seule nécessité d'atteindre l'équilibre réel de la section de fonctionnement,**
- ✗ **Une section investissement en baisse de BP2022 à BP2023, mais une posture néanmoins volontariste pour 2023, avec la poursuite des projets structurants de la commune tel qu'évoqué supra, ALSH/Médiathèque, Maison de Santé, vidéoprotection/sécurité et des crédits affectés à des opérations axées principalement sur la voirie, la modernisation de nos bâtiments et équipements, et l'entretien du cadre de vie et de nos espaces publics,**
- ✗ **Un programme d'investissement inscrit sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à l'emprunt, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, ce qui permet à la commune de poursuivre son désendettement et ainsi alléger la charge de la dette,**
- ✗ **Une poursuite de la recherche de financements extérieurs, 8 dossiers ayant déjà été déposés depuis le début de l'année pour financer des travaux de transition énergétique (relamping éclairage public, remplacement de chaudières sur 3 bâtiments, remplacements de fenêtres de l'Hôtel de Ville, conversion LED de la salle de spectacle Jean Corlin) auprès de la Région Ile de France et de la Métropole du Grand Paris, et dans une moindre mesure auprès des services de l'Etat.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230406-23-012-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Affichage 06/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

